

ÉTUDE
PETI



RÉALISATIONS DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS DURANT LA LÉGISLATURE PARLEMENTAIRE 2014-2019 ET DÉFIS POUR L'AVENIR



Département thématique des droits des citoyens et des affaires
constitutionnelles
Direction générale des politiques internes de l'Union
PE 621.917 – juillet 2019

FR

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS DURANT LA LÉGISLATURE PARLEMENTAIRE 2014-2019 ET DÉFIS POUR L'AVENIR

ÉTUDE

SYNTHÈSE

Au cours de la huitième législature parlementaire (2014-2019), l'Union européenne, et surtout le Parlement européen, a continué de soutenir, par l'intermédiaire de sa commission des pétitions (PETI), le droit des citoyens d'adresser des pétitions au Parlement en vue de porter des questions à son attention, de faire part de leurs préoccupations, d'obtenir réparation et de demander l'adoption de mesures dans les domaines de compétence de l'Union, en suscitant l'intérêt des institutions et des États membres tant sur des thèmes qui se trouvent au cœur du débat politique que sur certaines problématiques «orphelines» ou «dormantes».

Afin de mieux servir les citoyens de l'Union, la commission des pétitions a mis en place un portail en ligne visant à faciliter la présentation de pétitions, à mieux interagir avec les citoyens et à leur fournir davantage d'informations. La commission a adopté de nouvelles lignes directrices pour simplifier le traitement des pétitions ainsi que son processus de prise de décision. Elle est également parvenue à apporter certaines modifications positives au règlement intérieur du Parlement européen. La coopération avec les autres commissions du Parlement a été renforcée et améliorée, y compris par la création d'un réseau des pétitions. Pour la première fois, la commission des pétitions a créé un groupe de travail spécial, le groupe de travail chargé des questions relatives au bien-être des enfants, qui a enquêté sur plusieurs pétitions ayant trait aux droits des enfants et a ensuite formulé des recommandations dans le cadre de rapports.

La commission des pétitions a poursuivi ses bonnes relations de travail avec la Commission européenne, le Conseil, les États membres et le Médiateur européen. Elle a coopéré étroitement avec les services du Parlement européen, notamment avec son service juridique, et a considérablement accru le recours à l'expertise en matière de recherche du département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles ainsi que du service de recherche du Parlement européen pour élaborer des études et organiser des ateliers. La commission des pétitions a par ailleurs organisé de nombreuses auditions publiques au cours de la huitième législature. Dans le même temps, la commission des pétitions est parvenue à maintenir l'activité parlementaire globale à un niveau stable, ce que l'on constate en comparant le nombre de rapports, d'avis, de questions orales et de résolutions présentés ainsi que le nombre de missions d'information effectuées pendant les huitième et septième législatures.

Dans ce contexte, la commission des pétitions a continué à examiner un grand

nombre de pétitions portant sur tous les domaines d'activité de l'Union européenne: les droits fondamentaux, la migration, le droit de pétition, la citoyenneté et la libre circulation, la discrimination, l'initiative citoyenne européenne, les droits des enfants, l'environnement, le bien-être animal, le handicap, les politiques sociales et l'emploi, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), l'amélioration de la législation et de l'application du droit de l'Union, l'ouverture, la transparence, l'accès aux documents et les conflits d'intérêts, ainsi que les accords internationaux. La commission des pétitions a également traité de sujets très spécifiques, tels que le droit hypothécaire et les instruments financiers à risque. Elle a accordé une attention particulière à la question du handicap en raison du rôle important qu'elle joue dans la détection des violations des droits des personnes handicapées (à savoir son «rôle de protection» au sein du cadre de l'Union établi en vue de mettre en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées).

En comparant les statistiques relatives aux pétitions pour 2014 et pour 2018, l'on relève que le nombre de pétitions présentées au cours de la législature a diminué de plus de 50 %, ce qui s'explique probablement en partie par la création du portail en ligne. Pays les plus souvent visés par des pétitions, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie sont également demeurés les trois principaux États de nationalité des pétitionnaires, faisant état de pourcentages stables entre 2014 et 2019 et totalisant plus de la moitié des pétitions présentées dans l'Union. Les droits fondamentaux et la justice ainsi que l'environnement et la santé ont compté parmi les principaux thèmes abordés par les pétitions. Les données relatives aux décisions d'adoption et au statut des pétitions demeurent largement semblables, avec quelques variations, tandis que les pétitions sont désormais essentiellement présentées sur le portail en ligne, et non plus par courrier électronique (voir annexe II).

Les réalisations présentes se transforment souvent en défis pour l'avenir. Dès lors, pendant la neuvième législature, la commission des pétitions et le Parlement européen pourraient développer et exploiter davantage le potentiel offert par le portail en ligne et le site web de la commission des pétitions à la fois pour communiquer avec les citoyens et pour traiter les pétitions en interne. Dans l'éventualité où de nombreuses pétitions viendraient à porter sur un même thème de premier plan, la commission pourrait de nouveau mettre en place des groupes de travail ou rédiger des rapports d'initiative. Des travaux de recherche pourraient analyser les tendances en matière de pétitions (en se fondant également sur les données statistiques collectées par le Parlement afin de mieux comprendre les dynamiques et les causes sous-jacentes) et envisager des méthodes innovantes permettant de promouvoir le droit de pétition et de véritablement changer les choses pour les pétitionnaires, y compris en mobilisant d'autres institutions et États membres.

À PROPOS DE LA PUBLICATION

Le présent rapport d'étude a été demandé par la commission des pétitions du Parlement européen et commandé, supervisé et publié par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles.

Les départements thématiques fournissent des expertises indépendantes, internes ou externes, dans le but d'aider les commissions du Parlement européen et les autres organes parlementaires à concevoir la législation et à exercer le contrôle démocratique des politiques externes et internes de l'Union.

Pour contacter le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles ou pour vous abonner à sa lettre d'information, veuillez écrire à l'adresse suivante: poldep-citizens@europarl.europa.eu

AUTEURS et ADMINISTRATEURS DE RECHERCHE RESPONSABLES

Jos Heezen et Ottavio Marzocchi
Département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
Courrier électronique: poldep-citizens@europarl.europa.eu

Contributions d'Ina Sokolska, Giorgio Mussa et Martina Schonard. Les auteurs remercient Sybille Pecsteen de Buytswerve de leur avoir fourni des données et des informations sur l'histoire et les activités de la commission des pétitions, ainsi que l'ancienne cheffe d'unité de la commission, Virpi Koykka, et l'actuelle cheffe d'unité, Leticia Zuleta de Reales Ansaldo, pour leurs commentaires et suggestions.

VERSION LINGUISTIQUES

Original: EN

Manuscrit achevé en juillet 2019
© Union européenne, 2019

Ce document est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses-search.html>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. PRINCIPALES ACTIVITÉS	8
1.1. Le portail des pétitions: https://petiport.secure.europarl.europa.eu/petitions/fr/home	8
1.2. Relations avec la Commission européenne	8
1.3. Relations avec le Conseil	10
1.4. Relations avec le Médiateur européen	11
1.5. Coopération avec le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles	11
1.6. Coopération avec le service juridique du Parlement européen	12
1.7. Missions d'information	13
1.8. Visites effectuées par d'autres institutions	15
1.9. Auditions publiques	15
2. PRINCIPALES QUESTIONS EXAMINÉES	17
2.1. Rapports annuels sur les activités de la commission des pétitions	17
2.2. Médiateur européen: rapports annuels relatifs à ses activités et proposition de modification de son statut	18
2.3. Droits fondamentaux, citoyenneté, espace de liberté, de sécurité et de justice, et discrimination	18
2.3.1 Droits fondamentaux	19
2.3.2 Migration	19
2.3.3 Droit de pétition, citoyenneté et libre circulation	20
2.3.4 Discrimination	21
2.4. Initiative citoyenne européenne	21
2.5. Droits des enfants	23
2.6. Environnement	24
2.6.1 Gestion de l'eau	24
2.6.2 Énergie	25
2.6.3 Pollution	25
2.6.4 Substances dangereuses	26
2.6.5 Protection de la nature et évaluation des incidences sur l'environnement	27
2.6.6 Gestion des déchets	27
2.6.7 Qualité de l'air	28
2.6.8 Autres questions liées à l'environnement	28

2.7. Bien-être animal	28
2.8. Handicap	29
2.9. Droit hypothécaire et instruments financiers à risque	31
2.10. Politiques sociales et emploi	31
2.11. Brexit	31
2.12. Amélioration de la législation et de l'application du droit de l'Union	32
2.13. Ouverture, transparence, accès aux documents et conflits d'intérêts	33
2.14. Accords internationaux	34
2.15. Autres questions	34
CONCLUSIONS: DÉFIS POUR L'AVENIR	35
ANNEXE I	36
ANNEXE II: DONNÉES STATISTIQUES	54
ANNEXE III: EXEMPLES D'INCIDENCES DE L'ACTION DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS	57

INTRODUCTION

Le droit de pétition dans l'Union européenne

Le droit de pétition permet aux citoyens européens ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de l'Union de présenter une pétition au Parlement européen sur une question relevant des domaines d'activité de l'Union européenne. Il s'agit de l'une des pierres angulaires de la démocratie participative au sein de l'Union et de l'un des principaux droits conférés par les traités aux citoyens de l'Union, consacré aux articles 20, 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) et à l'article 44 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le droit de pétition existe de longue date et est considéré comme l'un des premiers droits politiques jamais octroyés aux citoyens. Son objectif premier était de permettre aux dirigeants d'entretenir des rapports avec leurs communautés ainsi que d'offrir aux citoyens la possibilité de présenter des requêtes et de défendre leurs droits sans crainte de représailles. La pétition des droits (1628) et la déclaration des droits (1689) anglaises furent les premiers textes législatifs conférant expressément le droit de pétition. Plus récemment, ce droit a été introduit dans plusieurs constitutions nationales. Au niveau européen, l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) s'est déclarée compétente pour recevoir des plaintes et des suggestions émanant de citoyens des États membres et a établi ses propres règles de procédure pour le dépôt et l'examen de pétitions. Depuis sa création par le traité de Rome en 1958 jusqu'en 1979, l'Assemblée parlementaire européenne, renommée Parlement européen en 1962, s'est vu adresser 128 pétitions. Le nombre de pétitions a ensuite augmenté progressivement, parallèlement au processus d'intégration européenne¹. Le droit de pétition a ensuite été formellement intégré dans les traités par le traité de Maastricht, ce qui a amené le Parlement européen à créer une commission spécifique, la commission des pétitions², afin d'examiner les pétitions et de préparer la position du Parlement sur les questions qui y sont soulevées³.

Le Parlement européen a toujours attaché une grande importance aux pétitions en tant que moyen de communiquer avec les citoyens, de les rapprocher de l'Union et de chercher des solutions à leurs problèmes. Les pétitions permettent en outre aux institutions européennes de détecter les cas de transposition ou de mise en œuvre incorrectes ou incomplètes du droit de l'Union au niveau des États membres, et d'y remédier en adoptant la démarche la plus adéquate, y compris en ouvrant un dialogue avec les institutions ou États membres concernés, en comblant les lacunes de la législation ou des politiques visées ou en prenant d'autres initiatives appropriées.

La commission des pétitions joue un rôle essentiel à l'égard des pétitions: elle fait appel au Parlement européen, aux autres institutions et aux États membres pour répondre aux préoccupations des citoyens et pour apporter des changements, en ce qui concerne tant des thèmes qui se trouvent au cœur du débat politique que des problématiques «orphelines» ou «dormantes» qui échappent à l'attention des autres commissions du Parlement ou des institutions. La commission des pétitions met ainsi en lumière des thématiques qui seraient

¹ Une seule pétition a été présentée (en 1958) lors des cinq premières années d'activité du Parlement; moins de dix pétitions ont été présentées au cours de la décennie suivante, de 1964 à 1974; enfin, le nombre de pétitions a graduellement augmenté entre 1975 et 1978. Voir: *Les citoyens s'adressent au Parlement européen. Les pétitions 1958-1979*, Parlement européen, 2009.

² Page d'accueil du site web de la commission des pétitions: <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/peti/home.html>.

³ Voir: «[The Right to Petition](#)», département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, 2015.

autrement ignorées ou négligées, et crée une dynamique positive pour les citoyens, pour les institutions et pour la démocratie dans l'Union européenne.

La procédure de traitement des pétitions est établie dans les articles 226 à 230, et à l'annexe V, point XX, du règlement intérieur du Parlement européen, tel que modifié par les révisions positives apportées entre 2014 et 2019⁴. Au cours de la huitième législature, de nouvelles lignes directrices visant à simplifier le traitement des pétitions ainsi que le processus de prise de décision de la commission des pétitions ont également été adoptées⁵. La commission examine souvent les pétitions en présence du pétitionnaire, lequel peut ainsi illustrer le problème soulevé. Elle peut décider, avec l'accord de la Conférence des présidents, d'élaborer une brève proposition de résolution sur le sujet traité. Elle peut demander l'avis d'autres commissions et de la Commission européenne, ou décider d'organiser des missions d'information dans l'État membre concerné ou dans la région visée par la pétition. Elle peut demander au Président du Parlement européen de transmettre son avis ou sa recommandation à la Commission, au Conseil de l'Union européenne ou à l'État membre concerné en vue de faire entreprendre une action ou de recevoir une réponse. Plus rarement, la commission peut choisir de rédiger un rapport d'initiative. Les pétitionnaires sont informés de la décision prise par la commission et des motifs à l'appui. Une fois achevé l'examen d'une pétition recevable, celle-ci est déclarée close et le pétitionnaire en est informé.

La commission des pétitions coopère étroitement avec la Commission européenne, qui fournit les informations supplémentaires dont elle dispose afin d'apprécier l'affaire, en particulier en ce qui concerne les législations européenne et nationales et la manière dont elles sont appliquées. Le cas échéant, la Commission s'efforce de dégager une solution, soit en établissant un dialogue avec l'État membre concerné dans le cadre d'un dossier EU Pilot⁶, soit en entamant une procédure d'infraction⁷. Si la pétition concerne une mesure législative en cours d'élaboration, le Parlement peut demander l'adoption de modifications visant à combler les lacunes détectées. Dans d'autres cas, le Parlement peut également inviter la Commission à proposer une révision d'une législation en vigueur. La commission des pétitions peut aussi demander des informations et de l'aide au Conseil et/ou aux représentants permanents ainsi qu'aux autorités nationales, régionales et locales des États membres afin de trouver une solution aux questions soulevées dans les pétitions^{8 9}

Les pétitions reçues et déclarées recevables par la commission des pétitions portant sur des thèmes qui relèvent également de la compétence d'autres commissions

⁴ Entrées en vigueur en janvier 2017, ces nouveautés comprennent: un nouveau seuil de recevabilité des pétitions, revu à la hausse: si la commission ne parvient pas à un consensus sur la recevabilité de la pétition, celle-ci est déclarée recevable à la demande d'un tiers au moins des membres de la commission (contre un quart auparavant); les demandes adressées au Parlement qui ne sont manifestement pas des pétitions ne sont pas enregistrées comme telles, mais sont transmises au service compétent; il est désormais uniquement possible de présenter une pétition sur papier par courrier ordinaire ou par voie électronique sur le portail des pétitions; lorsque plusieurs pétitions portent sur le même sujet, elles peuvent être traitées conjointement; le traitement confidentiel des pétitions est supprimé; une nouvelle règle explicite sur les missions d'information.

⁵ <https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/138880/1145997FR.pdf>

⁶ La procédure EU Pilot consiste en un dialogue informel entre la Commission et un État membre sur des questions liées au non-respect potentiel du droit de l'Union, préalablement au lancement d'une procédure d'infraction formelle.

⁷ Lorsqu'un État membre ne transpose pas une législation européenne ou ne remédie pas à une violation présumée du droit de l'Union, la Commission peut lancer une procédure d'infraction formelle. Celle procédure suit un certain nombre d'étapes et peut aboutir au renvoi d'un État membre devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

⁸ Il convient cependant de garder à l'esprit que les affaires judiciaires ne relèvent pas de la compétence de la commission des pétitions. Celle-ci n'est pas une autorité judiciaire et ne peut intervenir dans une procédure judiciaire nationale ni annuler les décisions rendues par les organes nationaux.

⁹ Pour plus d'informations sur le droit de pétition, voir «Le droit de pétition», fiches thématiques sur l'Union européenne: <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/148/the-right-to-petition>, ainsi que l'étude intitulée «The Right to Petition».

parlementaires, la coopération avec ces dernières est un facteur indispensable du traitement adéquate des pétitions. La création du réseau des pétitions en 2016, instance unique réunissant la commission des pétitions et des représentants (politiques et administratifs) d'autres commissions, a permis de structurer et de rationaliser cette coopération, c'est-à-dire le processus visant à obtenir des avis d'autres commissions compétentes et à effectuer un suivi approprié des pétitions, y compris sur le plan législatif.

La présente étude s'intéresse aux activités et aux réalisations de la commission des pétitions au cours de la législature 2014-2019 ainsi qu'aux défis pour l'avenir. Après avoir brièvement décrit le droit de pétition dans l'Union européenne ainsi que les méthodes de travail et le processus décisionnel du Parlement européen en matière de pétitions, notamment dans le cadre de la commission des pétitions, nous passerons en revue les principales activités et réalisations de cette dernière, dont le développement d'un outil visant à moderniser et à numériser la manière dont les pétitions sont présentées, traitées et suivies. Ce nouvel outil informatique et ses applications facilitent le dépôt des pétitions, les interactions et la fourniture d'informations, rendant le processus plus transparent, plus ouvert et accessible à tous. Nous examinerons ensuite les relations que la commission des pétitions entretient avec les autres institutions, à savoir la Commission, le Conseil, les États membres et le Médiateur européen, ainsi qu'avec les services du Parlement européen, notamment le service juridique, le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles et le service de recherche du Parlement européen. Dans la section suivante, nous aborderons les principales questions soulevées dans le cadre des pétitions et examinées par la commission des pétitions et le Parlement, ainsi que les instruments institutionnels utilisés pour y répondre. Enfin, en conclusion, nous analyserons les défis pour l'avenir et nous formulerons des suggestions visant à exploiter tout le potentiel des pétitions, de la commission des pétitions et des pouvoirs dont disposent le Parlement et l'Union pour permettre aux citoyens de se faire entendre, de recevoir de l'aide, d'obtenir réparation ou de défendre leurs droits en justice.

1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1. Le portail des pétitions: <https://petiport.secure.europarl.europa.eu/petitions/fr/home>

L'une des principales réalisations de la dernière législature a été le lancement d'un nouveau site web dédié aux pétitions, le «portail des pétitions». Mis en service le 19 novembre 2014, ce portail constitue une grande avancée pour les travaux de la commission en ce qu'il simplifie l'exercice du droit de pétition. Le portail des pétitions est interactif et informatif: il permet aux citoyens, après s'être enregistrés et avoir créé un compte utilisateur, de présenter des pétitions en ligne, d'y joindre des documents à l'appui et de vérifier le statut de leur requête. Il favorise également la participation au processus de pétition en permettant aux citoyens de soutenir ou de se joindre à des pétitions déclarées recevables sans avoir à présenter une autre pétition. Le portail est devenu le principal instrument de présentation de pétitions (en plus des dépôts par courrier ordinaire).

Il fournit, dans toutes les langues de l'Union, les informations dont les pétitionnaires ont besoin relatives aux conditions de recevabilité ainsi qu'aux modalités de traitement, de suivi, d'enregistrement et de présentation des pétitions¹⁰. Le portail en ligne détaille notamment les domaines d'activité de l'Union, à savoir le critère décisif pour déterminer le caractère recevable ou non d'une pétition, aidant ainsi les citoyens à présenter une pétition qui a des chances d'être examinée. Il fournit aussi des informations sur les travaux de la commission des pétitions ainsi que sur les possibilités de réparation qui sont les mieux adaptées, ou qui sont plus rapides en utilisant d'autres réseaux qui sont à leur disposition au niveau de l'Union européenne ou au niveau national (le réseau de résolution des problèmes dans le marché intérieur – SOLVIT, la procédure EU Pilot, le réseau des Centres européens des consommateurs, le Médiateur européen, les médiateurs nationaux et les commissions des pétitions des parlements nationaux)¹¹.

Depuis la fin de 2017, des documents tels que les ordres du jour, les procès-verbaux et les communications de la Commission relatifs aux pétitions sont automatiquement mis sur le portail. Ces documents sont ainsi devenus accessibles au public, ce qui a renforcé la transparence des travaux de la commission. La commission des pétitions a lancé des appels répétés en faveur de la poursuite du développement du portail, afin d'améliorer sa visibilité et son accessibilité pour tous les utilisateurs potentiels, en particulier les personnes handicapées.

1.2. Relations avec la Commission européenne

Durant la huitième législature, la commission des pétitions a entretenu de bonnes relations institutionnelles et de travail avec la Commission européenne. Parce qu'elle est responsable de veiller à l'application et au respect du droit de l'Union, la Commission est le principal partenaire de la commission des pétitions pour le traitement de ces dernières. Dès lors, une bonne coopération entre ces institutions revêt une importance essentielle.

Au sein de la Commission européenne, le point de contact central pour la commission des pétitions est le secrétariat général, lequel coordonne la transmission des demandes d'informations adressées aux différents services de la Commission. Lors des

¹⁰ Voir: <https://petiport.secure.europarl.europa.eu/petitions/fr/faq>;

¹¹ voir également la page du site web de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne intitulée «Où trouver de l'aide»: <http://fra.europa.eu/fr/about-fundamental-rights/where-to-turn>.

réunions ordinaires de la commission des pétitions, des membres du personnel de la Commission expliquent en détail le contenu des réponses écrites à ces demandes d'information.

La commission des pétitions a également contribué au dialogue interinstitutionnel dans le cadre du dialogue structuré sur le programme de travail de la Commission européenne. À cette fin, le commissaire responsable (à savoir, durant la huitième législature, le vice-président Frans Timmermans) a été régulièrement invité à se réunir avec la commission afin de débattre des résultats de la coopération et de les évaluer. En outre, pour faire en sorte que le Parlement puisse exercer son pouvoir de contrôle de l'organe exécutif de l'Union, la commission a déposé des questions avec demande de réponse orale suivie d'un débat adressées à la Commission en plénière afin de requérir des informations supplémentaires sur un sujet précis. Pour conclure le débat en plénière, la commission a souvent présenté des propositions de résolution, lesquelles ont toutes été adoptées par le Parlement.

Durant la législature 2014-2019, le délai de réponse aux demandes d'informations adressées à la Commission semble s'être quelque peu réduit, mais la commission des pétitions a souligné à diverses reprises qu'il est nécessaire de continuer à progresser sur ce point. La commission des pétitions a également répété qu'elle souhaiterait être tenue régulièrement informée de l'avancée des procédures d'infraction (notamment concernant les pétitions qui donnent lieu au déclenchement d'une procédure d'infraction, étant donné que celles-ci demeurent ouvertes jusqu'au terme de la procédure), et avoir accès en temps utile aux documents de la Commission se rapportant à des procédures d'infractions et EU Pilot relatives à des pétitions existantes.

Une autre question essentielle régulièrement mise en avant par la commission des pétitions est la nécessité de mettre en place un guichet unique en ligne permettant aux citoyens de trouver des solutions lorsqu'ils pensent que leurs droits ont été bafoués. Un tel outil devrait expliquer clairement la distinction entre les mécanismes formels (plaintes à la Commission européenne, pétitions au Parlement et plaintes au Médiateur européen) et les mécanismes informels (SOLVIT¹², le réseau des Centres européens des consommateurs et le réseau FIN-Net pour la résolution extrajudiciaire des litiges dans le secteur des services financiers, entre autres) et devrait être facile d'accès et convivial.

Le tableau ci-dessous résume les principaux échanges de vues qui se sont tenus avec des représentants de la Commission au cours de la législature 2014-2019:

Date et représentant de la Commission	Questions abordées et principaux résultats
Septembre 2014: M. Pascal Leardini, directeur de la direction F au secrétariat général de la Commission	Les pétitions adressées à la Commission pour avis portaient principalement sur quatre domaines: l'environnement, les droits fondamentaux, la libre circulation des citoyens et des travailleurs ainsi que la crise économique et sociale. M. Leardini a recensé les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de cette coopération, à savoir la nécessité d'un contrôle plus étroit de la recevabilité des pétitions adressées à la Commission, la nécessité de faire intervenir les États membres et leurs autorités, la présence des fonctionnaires de la Commission aux réunions de préparation et, enfin, le grand nombre de pétitions ouvertes, qui augmente considérablement la charge de travail. Pour résoudre ces problèmes, la Commission a par exemple proposé d'inviter les

¹² La Commission et le Parlement reconnaissent qu'il faut poursuivre le développement de SOLVIT et veiller à ce que tous les citoyens qui ont besoin d'un tel service soient en mesure d'y accéder. Pour ce faire, il convient d'allouer les ressources nécessaires à SOLVIT. Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'en collaboration avec les États membres, les centres nationaux du réseau SOLVIT faisant partie de l'administration nationale.

	autorités des États membres aux réunions pertinentes et d'utiliser davantage les outils de résolution disponibles.
1 ^{er} octobre 2014: audition du commissaire désigné Navracsis	La commission des pétitions a participé à l'audition du commissaire désigné pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport.
7 octobre 2014: audition du commissaire désigné Timmermans	La commission des pétitions a entendu M. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit et de la charte des droits fondamentaux. Le vice-président Timmermans a pris divers engagements quant à l'initiative citoyenne européenne et a accepté d'examiner les difficultés et les restrictions rencontrées dans le processus de pétition du fait de l'article 51 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
5 avril 2015: cycle annuel de dialogue structuré: vice-président Timmermans	La commission des pétitions a entendu M. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission, sur des questions relatives aux relations interinstitutionnelles, à l'état de droit, à la charte des droits fondamentaux et à l'amélioration de la réglementation.
19 avril 2016: cycle annuel de dialogue structuré: vice-président Timmermans	Le vice-président Timmermans s'est engagé à envisager la manière de prêter assistance à la commission des pétitions dans les relations avec les autorités nationales des États membres. La commission des pétitions a insisté à cet égard sur la nécessité, pour la Commission, de trouver le moyen d'améliorer la coopération avec les autorités des États membres.
25 avril 2017: cycle annuel de dialogue structuré: vice-président Timmermans	Le vice-président Timmermans a confirmé que les pétitions donnaient à la Commission un retour d'informations sur les attentes des citoyens et sur les défis restant à relever. La commission des pétitions a rappelé à la Commission qu'il est nécessaire de trouver le moyen d'améliorer la coopération avec les autorités des États membres.
Mars 2017: M ^{me} Tiina Astola, directrice générale de la direction générale (DG) de la justice et des consommateurs	M ^{me} Tiina Astola, directrice générale de la DG Justice et consommateurs, a présenté le rapport de la Commission sur la citoyenneté de l'Union à la commission des pétitions.
28 novembre 2017: vice-président Timmermans	Lors d'une réunion conjointe de la commission des pétitions et de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO), le premier vice-président Timmermans a présenté la nouvelle proposition de règlement sur l'initiative citoyenne.
3 mai 2018: cycle annuel de dialogue structuré: vice-président Timmermans	Dialogue structuré annuel avec le premier vice-président Timmermans

1.3. Relations avec le Conseil

Au cours de la législature 2014-2019, le Conseil a parfois participé activement aux réunions de la commission des pétitions, mais cette dernière a déploré le fait que cette participation ne se soit pas traduite en un engagement accru des États membres concernant les pétitions pour lesquelles la coopération de ceux-ci est nécessaire pour débloquer la situation. La commission des pétitions a toutefois salué les efforts déployés par certains pays, tels que l'Italie, la Grèce et l'Espagne, qui ont suivi les réunions avec assiduité et se sont employés, dans ce cadre, à contribuer activement aux débats relatifs à diverses pétitions. En 2018, la commission des pétitions a reconnu la contribution de la présidence autrichienne au débat mené conjointement avec la commission des affaires constitutionnelles sur le rapport sur l'enquête stratégique de la Médiatrice sur la transparence des débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne.

1.4. Relations avec le Médiateur européen

Les relations avec le Médiateur européen comptent parmi les responsabilités que le règlement intérieur du Parlement européen confère à la commission des pétitions. La commission des pétitions adopte un rapport annuel sur les activités du Médiateur (voir également la section 2.2) ainsi que sur les résultats des enquêtes stratégiques que mène cette dernière. Elle entretient d'excellentes relations de travail avec la Médiatrice européenne Emily O'Reilly, élue à ce poste pour la première fois en juillet 2013 et réélue pour un mandat de cinq ans en décembre 2014. Pendant la période 2014-2019, M^{me} O'Reilly a exercé ses fonctions de manière active, traitant efficacement les plaintes, maintenant une relation constructive avec les autres institutions et organes de l'Union et encourageant les citoyens à faire valoir leurs droits vis-à-vis de ces institutions et organes.

La Médiatrice participe souvent aux réunions ordinaires de la commission des pétitions, y compris pour présenter son rapport annuel. Au cours de cette présentation, elle fournit des informations statistiques sur les plaintes, sur ses méthodes de travail et sur son bureau. En outre, M^{me} O'Reilly y détaille généralement certaines des principales enquêtes menées par son institution au cours de l'année écoulée et tient les membres informés de ses priorités à court et à long terme. Après la publication de ce rapport annuel, la commission des pétitions rédige un rapport sur les activités de la Médiatrice, qu'elle présente en plénière.

La Médiatrice est par ailleurs souvent invitée à s'exprimer lors de réunions ou de manifestations organisées par la commission des pétitions, telles que des ateliers, des auditions publiques ou des rencontres parlementaires. À cet égard, la recommandation sur la nomination d'un nouveau secrétaire général par la Commission européenne formulée par la Médiatrice lors d'un échange de vues organisé le 22 novembre 2018 par la commission des pétitions, la commission des affaires juridiques (JURI) et la commission du contrôle budgétaire (CONT), constitue un exemple significatif de cette participation. M^{me} O'Reilly est également intervenue dans le cadre de la réunion interparlementaire de commissions sur la mise en œuvre et l'application du droit de l'Union tenue le 27 novembre 2018, et de l'atelier sur les conflits d'intérêts organisé le 2 avril 2019.

La commission des pétitions est membre du réseau européen des médiateurs, lequel a été créé en 1996 et met en relation le Médiateur européen et les médiateurs nationaux et régionaux afin de veiller à ce que les plaignants puissent obtenir une aide adéquate. Le réseau européen des médiateurs contribue au partage des informations sur la législation européenne et à l'incidence de celle-ci dans les États membres. Il facilite la coopération entre les médiateurs afin de préserver les droits des citoyens européens et des autres personnes jouissant de droits en vertu du droit de l'Union.

La commission des pétitions et le Médiateur européen sont membres du cadre de l'Union pour la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. La commission des pétitions et le bureau du Médiateur participent à des réunions cadres régulières et entretiennent de bonnes relations de travail sur les questions liées au handicap (voir également la section 2.8).

1.5. Coopération avec le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles

Au cours de la législature 2014-2019, la commission des pétitions a considérablement accru son utilisation de l'expertise en matière de recherche du département thématique des droits

des citoyens et des affaires constitutionnelles (département thématique C) pour élaborer des études et organiser des ateliers. Le nombre d'études, d'analyses approfondies, de notes d'information et d'ateliers est passé de 6 entre 1999 et 2014 (5 études et un atelier) à 62 au cours de la huitième législature (56 études et 6 ateliers; voir également l'annexe I). Plusieurs éléments expliquent cette évolution, dont l'adoption d'une approche plus active par ledit département thématique et le nombre accru de membres du personnel qui suivent les questions soulevées dans les pétitions (y compris d'anciens administrateurs de la commission des pétitions désormais en poste au sein du département thématique C), ainsi que la volonté croissante de la commission des pétitions de recourir à l'expertise du département thématique C pour examiner des groupes de pétitions, tant lors de ses réunions, par la présentation d'études, que dans les réponses qu'elle adresse aux citoyens.

La commission des pétitions et le département thématique C entretiennent des relations de travail très actives et étroites. Le département thématique assiste à toutes les réunions des membres et des coordinateurs de la commission des pétitions ainsi qu'aux réunions préparatoires avec le secrétariat de la commission et les conseillers politiques des groupes.

Vers la fin de l'année civile, la commission des pétitions et le département thématique C élaborent le programme annuel de recherche pour l'année suivante. Ce programme, adopté par les coordinateurs de la commission des pétitions, est le résultat des contributions des groupes politiques et des membres du personnel de la commission et du département thématique C fondées sur les demandes formulées lors des réunions de la commission des pétitions et/ou sur la nécessité d'obtenir des informations spécifiques afin de mieux cerner certaines questions soulevées par des pétitions. Les études élaborées dans le cadre du programme annuel de recherche sont publiées dans le courant de l'année et présentées par leurs auteurs lors des réunions ordinaires de la commission. Des demandes supplémentaires peuvent être ajoutées au programme pendant l'année.

1.6. Coopération avec le service juridique du Parlement européen

La coopération avec le service juridique du Parlement revêt une grande importance pour la commission des pétitions. Un membre du personnel du service juridique assiste aux réunions de la commission et aux réunions des coordinateurs de la commission, et donne son avis lorsque la présidence le lui demande. Le service juridique représente le Parlement européen dans toutes les affaires juridiques et fournit des avis à l'ensemble des commissions parlementaires permanentes.

En septembre 2014, au début de la huitième législature, le chef d'unité du service juridique a participé à une réunion de la commission des pétitions afin de donner un bref aperçu de la coopération entre ces deux organes. Il a expliqué certains aspects juridiques concernant les pétitions et a fait référence à des arrêts importants du Tribunal de l'Union européenne sur des questions relatives aux pétitions et à leur traitement. Les affaires en question se divisaient en deux catégories:

- la première catégorie concerne les pétitions considérées comme non recevables, parmi lesquelles l'affaire T-308/07 (*Ingo-Jens Tegebauer contre Parlement européen*) est la plus notable. Selon le raisonnement de l'arrêt rendu dans cette affaire, toute décision de la commission des pétitions sur la recevabilité doit être accompagnée d'une justification complète et claire. Le même principe a été réaffirmé dans des décisions ultérieures, tels que

dans les affaires T-280/09 (*José Carlos Morte Navarro contre Parlement européen*) et T-160/10 (*J contre Parlement européen*);

- la seconde catégorie comprenait les affaires concernant les décisions de la commission de clore une pétition, la première étant l'affaire T-186/11 (*Peter Schönberger contre Parlement européen*). La commission avait indiqué à M. Schönberger que sa pétition avait été déclarée recevable en vertu du règlement intérieur du Parlement, qu'elle serait transmise à la direction générale du personnel et que la procédure était dès lors close, décision contestée par le pétitionnaire. Le Tribunal a considéré que, si la décision de classement d'une pétition comme irrecevable affecte le droit des intéressés de présenter une pétition, il n'en va pas de même de la décision prise, après qu'une pétition a été déclarée recevable, sur les suites à y donner, qui relève d'une appréciation d'ordre politique soustraite au contrôle du juge de l'Union. Le Tribunal a ensuite rejeté l'appel formé par M. Schönberger contre la décision rendue en ce sens (affaire C-261/13P). Ce point de vue a été réitéré dans d'autres affaires, telles que l'affaire T-650/13 (*Zoltán Lomnici contre Parlement européen*).

En 2015, il a également été demandé au service juridique de formuler un avis sur l'octroi à tous les députés d'un accès à la base de données électronique des pétitions.

1.7. Missions d'information

Conformément à l'article 228 du règlement intérieur du Parlement, «dans le cadre de l'examen des pétitions, de la constatation des faits ou de la recherche d'une solution, la commission [des pétitions] peut organiser des missions d'information dans les États membres ou les régions visés par les pétitions qu'elle a déclarées recevables et dont elle a déjà débattu. En règle générale, ces missions portent sur des sujets abordés dans plusieurs pétitions». Au cours de la période 2014-2019, la commission des pétitions a organisé les missions d'information décrites dans le tableau suivant¹³:

Date	Lieu	Objectif
5-6 novembre 2015	Londres (Royaume-Uni)	Examen de questions relatives à la protection des enfants au Royaume-Uni, notamment la question de l'adoption sans le consentement des parents. Certaines des pétitions reçues à ce sujet avançaient que les autorités compétentes avaient pris des mesures discriminatoires qui pénalisaient les parents qui n'étaient pas des ressortissants britanniques. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de mieux comprendre la situation en se réunissant avec des représentants des différentes institutions compétentes au Royaume-Uni. Ils ont rédigé un rapport et formulé des recommandations à cet égard, qui ont fait l'objet d'un vote en commission en 2016.
8-10 février 2016	Espagne	Enquête faisant suite à la réception de plusieurs pétitions liées à une infraction présumée à la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) dans les plans de gestion de district hydrographique de l'Èbre et du Tage. Le rapport de mission, adopté le 13 juillet 2016, souligne l'importance de la cohérence entre chaque évaluation des incidences sur l'environnement dans les différentes parties des cours d'eau et l'évaluation stratégique environnementale du plan de gestion de district hydrographique de chaque fleuve.

¹³ La commission a également envoyé une délégation à Lima (Pérou) les 15 et 16 février 2018 dans le cadre des travaux du groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement européen, afin de procéder à un échange de bonnes pratiques en matière de processus de pétitions avec la commission des affaires constitutionnelles du Parlement péruvien.

22-23 septembre 2016	Slovaquie	Mission d'information visant à trouver des réponses à des questions liées aux incidences de l'Union européenne sur la qualité de vie de personnes handicapées qui sont placées en établissement et ne sont dès lors pas intégrées à la société. La République slovaque a été retenue comme objet d'étude dans un souci d'équilibre géographique, compte tenu des précédentes missions effectuées par la commission. La mission a adopté une démarche axée sur les droits fondamentaux pour évaluer l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour l'entretien (rénovation, agrandissement ou construction) d'établissements spécialisés pour séjours de longue durée de personnes handicapées en Slovaquie. Le rapport de mission, adopté le 29 novembre 2016, encourage vivement la Commission à examiner de plus près la situation des investissements dans les établissements pour personnes handicapées en Slovaquie et à soutenir l'évaluation systématique de l'efficacité de la transition de la prise en charge en établissement à la prise en charge de proximité et des progrès accomplis en la matière. Il invite également la commission des budgets du Parlement européen à se pencher sur la question.
20 - 21 février 2017	Stockholm (Suède)	Enquête faisant suite à la réception de plusieurs pétitions sur les difficultés des citoyens de l'Union qui souhaitent séjourner en Suède pendant plus de quelques semaines à obtenir un numéro d'identification personnel. La délégation a rencontré des représentants des différents services ministériels ayant pris part aux décisions contestées par les pétitionnaires.
22-23 mai 2017	Madrid (Espagne)	Enquête sur plusieurs pétitions concernant des nourrissons qui auraient été volés à la naissance dans des hôpitaux du pays pendant et après la dictature franquiste.
17-19 juillet 2017	Tarente (Italie)	La délégation s'est rendue dans les plus grandes aciéries européennes, dans une raffinerie et sur le site de l'extension prévue de la jetée pétrolière. L'objectif de la mission était d'assurer le suivi d'une série de pétitions concernant le niveau élevé de pollution atmosphérique, de pollution des sols et de pollution de l'eau.
20-22 septembre 2017	Larnaca (Chypre)	Cette visite avait pour but d'assurer le suivi d'une série de pétitions présentées par des résidents de cette zone concernant les problèmes environnementaux et sanitaires liés à la création d'un port industriel à Larnaca et les conséquences de son exploitation sur l'ensemble de la région.
12-14 février 2018	Potsdam et région de Lusace (Allemagne)	La délégation a enquêté sur deux pétitions concernant l'incidence des mines d'extraction de lignite et des centrales à charbon de Lusace sur la communauté sorabe (une population autochtone slave de la région), ainsi que la pollution de la Sprée et des eaux adjacentes qui résulte des activités d'extraction de lignite.
7-8 mai 2018	Famagouste (Chypre)	Enquête visant à réexaminer sur place et à mettre à jour les informations dont dispose la commission sur la situation dans le cadre d'une pétition concernant la ville de Famagouste, en particulier en ce qui concerne le quartier fermé de Varosha, dix ans après la mission d'information précédente de la commission, en novembre 2007.
19-21 septembre 2018	Doñana (Espagne)	Mission d'information visant à examiner la détérioration des zones humides du parc national de Doñana. Plusieurs pétitions soutiennent en effet que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment agi pour empêcher cette situation ou y ont activement contribué.
17-18 décembre 2018	Valledora (Italie)	Enquête sur le déversement de déchets dans des décharges et de nombreuses carrières qui aurait causé de graves dégâts environnementaux.

1.8. Visites effectuées par d'autres institutions

Au cours de la huitième législature, la commission des pétitions a accueilli des délégations issues de parlements nationaux. Par exemple, la commission des pétitions a reçu une délégation de la commission des pétitions du Parlement écossais le 1^{er} décembre 2014, ainsi qu'une délégation de la commission des pétitions du Parlement allemand (Bundestag) le 5 mai 2015. Le 23 juin 2015, une délégation de l'assemblée nationale galloise est venue rencontrer la commission des pétitions. Dans la mesure du possible, les pétitions émanant de l'État membre dont la délégation est en visite sont inscrites à l'ordre du jour, de manière à montrer aux visiteurs la manière dont les pétitions sont traitées lors des réunions de la commission. Durant la visite de la délégation du Bundestag, par exemple, les débats ont porté sur plusieurs pétitions allemandes traitant de questions de fiscalité, de libre circulation des marchandises et des personnes, d'agriculture et de santé. Le Bundestag a envoyé une seconde délégation en octobre 2018, laquelle a pu participer aux discussions relatives à des pétitions présentées par des citoyens allemands.

1.9. Auditions publiques

En vertu du règlement intérieur du Parlement européen, les commissions sont autorisées à auditionner des experts dès lors que cela s'avère nécessaire dans le cadre de leurs travaux sur un sujet spécifique. Les auditions publiques peuvent être tenues conjointement par deux commissions ou plus, dont les membres choisissent le thème à aborder ainsi que les experts qu'il convient d'inviter. Au cours de la législature 2014-2019, la commission des pétitions a organisé plusieurs auditions publiques aussi bien seule que conjointement avec d'autres commissions, qui sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Date	Audition
17 février 2014	Conjointement avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) et deux autres commissions: initiative citoyenne européenne « <i>L'eau, un droit humain</i> » (<i>Right2Water</i>) ¹⁴ .
10 avril 2014	Conjointement avec la commission JURI: initiative citoyenne européenne « <i>Un de nous</i> » ¹⁵ .
26 février 2015	Examen en commission de l'initiative citoyenne européenne (n'ayant pas abouti) « <i>Arrêtons l'écocide en Europe: une initiative des citoyens pour donner des droits à la terre</i> ».
26 février 2015	Conjointement avec la commission AFCO: <i>L'initiative citoyenne européenne et l'application du règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011.</i>
11 mai 2015	Conjointement avec la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI), la commission ENVI ainsi que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE): initiative citoyenne européenne « <i>Stop vivisection</i> ».
23 juin 2015	Conjointement avec les parlements nationaux: <i>le droit de pétition.</i>
15 octobre 2015	<i>Protection des droits des personnes handicapées sous l'angle des pétitions reçues</i>
23 février 2016	<i>Prendre au sérieux les préoccupations des citoyens: élargir le champ d'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 51).</i>

¹⁴ Première initiative citoyenne européenne.

¹⁵ Seconde initiative citoyenne européenne lancée avec succès.

15 mars 2016	Conjointement avec la Commission européenne, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), la commission JURI et la commission AFCO: <i>La citoyenneté de l'Union dans la pratique: nos valeurs communes, droits et participation démocratique</i>
21 juin 2016	<i>La transparence et la liberté d'information au sein des institutions de l'Union européenne</i>
11 octobre 2016	<i>Obstacles qui entravent les libertés de circuler et de travailler des citoyens de l'Union européenne au sein du marché intérieur</i>
4 mai 2017	<i>La lutte contre la discrimination des citoyens de l'Union dans les États membres et la protection des minorités</i>
11 mai 2017	Conjointement avec la commission LIBE et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL): <i>La situation et les droits des citoyens de l'Union au Royaume-Uni</i>
22 juin 2017	<i>Rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen</i>
29 juin 2017	Conjointement avec la commission LIBE: <i>L'apatridie</i>
20 novembre 2017	Conjointement avec la commission ENVI: <i>initiative citoyenne européenne «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques».</i>
22 novembre 2017	<i>Protection des droits des travailleurs en situation de travail temporaire ou précaire, sur la base des pétitions reçues</i>
1 ^{er} février 2018	Conjointement avec la commission LIBE et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL): <i>Les droits des citoyens après le Brexit.</i>
21 février 2018	Conjointement avec la commission AFCO: <i>Révision du règlement sur les initiatives citoyennes européennes.</i>
22 mars 2018	Conjointement avec la commission ENVI: <i>Les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé publique.</i>
9 octobre 2018	<i>Les droits des personnes handicapées</i>
21 mars 2019	Conjointement avec la commission ENVI: <i>Le déni du changement climatique.</i>

2. PRINCIPALES QUESTIONS EXAMINÉES

La présente section traite des principaux domaines d'activité de la commission des pétitions au cours de la huitième législature, tels que déterminés directement par les membres de la commission et indirectement par les pétitions reçues. Outre l'examen des pétitions lors de ses réunions, la commission des pétitions dispose d'un large éventail d'instruments pour aborder les problématiques soulevées par les citoyens et tenter de faire changer les choses, à savoir: l'élaboration de rapports parlementaires ou d'avis pour d'autres commissions, l'adoption de questions orales adressées à la Commission et au Conseil et de résolutions présentées en plénière, ainsi que l'organisation d'auditions, d'ateliers et de missions d'information dans les États membres. Les sections qui suivent décrivent les instruments institutionnels utilisés dans chaque domaine d'activité et fournissent des liens vers les documents pertinents.

2.1. Rapports annuels sur les activités de la commission des pétitions

Le règlement intérieur du Parlement européen dispose que «la commission [des pétitions] informe le Parlement chaque année du résultat de ses délibérations et, le cas échéant, des mesures prises par le Conseil ou par la Commission quant aux pétitions que le Parlement leur a transmises». ¹⁶ Ces rapports annuels permettent à la commission des pétitions et au Parlement européen dans son ensemble d'avoir une vue d'ensemble des plaintes formulées par les citoyens dans les pétitions, d'examiner les réalisations passées et les défis pour l'avenir et d'inviter les institutions de l'Union et les États membres à prendre des mesures dans des domaines de préoccupation spécifiques.

Comme il l'indique dans ses rapports, le Parlement a toujours considéré le droit de pétition comme l'un des éléments essentiels de la démocratie participative, celui-ci étant l'un des principaux droits liés à la citoyenneté européenne. Il insiste également sur son importance pour mettre au jour la transposition ou l'application incorrecte de la législation de l'Union par les États membres. De fait, de nombreuses pétitions ont abouti à une action législative ou politique, à des affaires EU pilot et même parfois à des décisions préjudicielles ou à des procédures d'infraction.

Les rapports annuels sur les délibérations de la commission des pétitions comprennent des informations et décrivent les évolutions concernant le nombre de pétitions reçues, leur format, leur statut, le résultat auquel elles ont abouti, le pays concerné, leur langue, la nationalité du pétitionnaire et le sujet abordé, le portail en ligne, les relations avec la Commission, le Conseil et le Médiateur européen, ainsi que les missions d'information, les auditions publiques, les études commandées et d'autres questions essentielles¹⁷.

¹⁶ Article 227, paragraphe 7.

¹⁷ Voir: [résolution du Parlement européen du 21 janvier 2016 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2014 \(2014/2218\(INI\)\)](#), rapporteur: Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG; [résolution du Parlement européen du 15 décembre 2016 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2015 \(2016/2146\(INI\)\)](#), rapporteur: Ángela VALLINA; [résolution du Parlement européen du 14 décembre 2017 sur les délibérations de la commission des pétitions en 2016 \(2017/2222\(INI\)\)](#), rapporteur: Notis MARIAS; [résolution du Parlement européen du 13 décembre 2018 sur les délibérations de la commission des pétitions en 2017 \(2018/2104\(INI\)\)](#), rapporteur: Cecilia WIKSTRÖM; [résolution du Parlement européen du 13 février 2019 sur le résultat des délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2018 \(2018/2280\(INI\)\)](#), rapporteur: Cecilia WIKSTRÖM.

2.2. Médiateur européen: rapports annuels relatifs à ses activités et proposition de modification de son statut

La commission des pétitions, en tant que commission compétente pour les questions ayant trait «aux relations avec le Médiateur européen»¹⁸, «examine le rapport que lui présente le Médiateur, à la fin de chaque session annuelle, sur le résultat de ses enquêtes». «La commission peut présenter une proposition de résolution au Parlement si elle estime que celui-ci doit prendre position sur l'un des aspects du rapport»¹⁹. Conformément à ces dispositions, la commission des pétitions et le Parlement ont adopté des rapports annuels sur les activités du Médiateur européen.

Dans ses rapports annuels, le Parlement n'a cessé de soutenir fermement les travaux du Médiateur européen²⁰, tel qu'il l'a fait dans le cadre de l'examen du rapport annuel de la Médiatrice et des enquêtes d'initiative menées par cette dernière sur l'agence Frontex²¹, sur les débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne²² et sur la désignation du secrétaire général de la Commission²³.

La commission des pétitions a également préparé un *avis* (rapporteuse pour avis de la commission des pétitions: Margrete AUKEN) à l'intention de la commission des affaires constitutionnelles sur la proposition de modification du statut et des conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur, en vue de renforcer les pouvoirs et l'indépendance de ce dernier, avis qui a été inclus dans la résolution du 12 février 2019 sur le sujet²⁴.

2.3. Droits fondamentaux, citoyenneté, espace de liberté, de sécurité et de justice, et discrimination

Au cours de la huitième législature, la commission des pétitions a reçu et examiné un nombre considérable de pétitions adressées par des personnes faisant état de violations présumées de leurs droits fondamentaux ou se plaignant de discriminations à leur égard, la commission des pétitions constituant souvent l'organe auprès duquel les citoyens cherchent à obtenir de l'aide et une protection lorsqu'ils s'estiment lésés.

¹⁸ Règlement intérieur du Parlement européen, Annexe V, point XX: http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RULES-8-2019-03-25-RESP-PETI_FR.html.

¹⁹ Règlement intérieur du Parlement européen, article 220: http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RULES-8-2019-03-25-RULE-220_FR.html.

²⁰ Voir: [résolution du Parlement européen du 15 janvier 2015 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013](#) (2014/2159(INI)), rapporteur: Jarosław WAŁĘSA; [résolution du Parlement européen du 25 février 2016 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2014](#) (2015/2231(INI)), rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ; [résolution du Parlement européen du 24 novembre 2016 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015](#) (2016/2150(INI)), rapporteur: Notis MARIAS; [résolution du Parlement européen du 16 novembre 2017 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016](#) (2017/2126(INI)), rapporteure: Marlene MIZZI; [résolution du Parlement européen du 13 décembre 2018 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2017](#) (2018/2105(INI)), rapporteure: Eleonora EVI.

²¹ [Résolution du Parlement européen du 2 décembre 2015 sur le rapport spécial du Médiateur européen dans l'enquête d'initiative OI/5/2012/BEH-MHZ relative à Frontex](#)

²² [Résolution du Parlement européen du 17 janvier 2019 sur l'enquête stratégique OI/2/2017 de la Médiatrice sur la transparence des débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne](#)

²³ [Résolution du Parlement européen du 13 décembre 2018 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2017](#) (2018/2105(INI)), rapporteure: Eleonora EVI.

²⁴ [Résolution du Parlement européen du 12 février 2019 sur un projet de règlement du Parlement européen établissant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur \(statut du Médiateur européen\) et abrogeant la décision 94/262/CECA, CE, Euratom \(2018/2080\(INL\) – 2019/0900\(APP\)\)](#).

2.3.1 Droits fondamentaux

Le 23 février 2016, la commission des pétitions a tenu une [audition](#) intitulée «*Prendre au sérieux les préoccupations des citoyens: élargir le champ d'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 51)*». Cette audition a permis de mieux cerner la réalité de la protection dont bénéficient les citoyens au titre de l'architecture actuelle des droits fondamentaux dans l'Union et les États membres. Alors que la commission des pétitions interprétait habituellement le champ d'application de la charte de façon large dans le cadre de l'examen de pétitions soulevant des allégations de violations des droits fondamentaux par les États membres, la Commission européenne a adopté une interprétation plus stricte quant à l'application de la charte, fondée sur son article 51²⁵. Lors de l'audition en question, une [étude](#) abordant cette question a été présentée, intitulée «*The interpretation of Article 51 of the EU Charter of Fundamental Rights: the dilemma of stricter or broader application of the Charter to national measures*» (L'interprétation de l'article 51 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne: le dilemme de l'application plus ou moins large de la charte aux mesures nationales).

La commission des pétitions a élaboré des avis à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union ([avis](#) sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2013-2014), adopté le 5 mai 2015, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ; [avis](#) sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015, 14 octobre 2016, rapporteure: Jude KIRTON-DARLING). Elle a également adopté un [avis](#) à l'intention de la commission des affaires constitutionnelles sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le cadre institutionnel de l'Union (21 janvier 2019, rapporteur: Josep-Maria TERRICABRAS).

2.3.2 Migration

La commission des pétitions a traité de questions liées aux droits fondamentaux et à la migration dans la [résolution](#) du Parlement européen du 2 décembre 2015 sur le rapport spécial du Médiateur européen dans l'enquête d'initiative OI/5/2012/BEH-MHZ relative à Frontex, élaborée conjointement avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Elle a également contribué à la rédaction d'un rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures en préparant un [avis](#) sur la situation en Méditerranée et sur la nécessité d'une approche globale des migrations de la part de l'Union européenne (26 octobre 2015, rapporteure pour avis: Marlene MIZZI).

Après avoir examiné plusieurs pétitions demandant la révision de la directive relative à la facilitation permettant aux États membres de pénaliser la fourniture d'aide

²⁵ Le Parlement a demandé à plusieurs reprises la révision ou la suppression de l'article 51 de la charte des droits fondamentaux. Voir à ce propos: résolution du Parlement européen du 12 février 2019 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le cadre institutionnel de l'Union (rapporteure: Barbara Spinelli, commission AFCO); résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne (rapporteur: Guy Verhofstadt, commission AFCO); résolution du 25 octobre 2016 contenant des recommandations à la Commission sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux (rapporteure: Sophia In't Veld, commission LIBE); résolution du Parlement européen du 8 septembre 2015 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2013-2014) (rapporteure: Laura Ferrara, commission LIBE).

humanitaire, et avoir invité la Commission à modifier ladite directive, la commission des pétitions a demandé la [mise à jour 2018](#) de l'étude intitulée «*Fit for Purpose? The Facilitation Directive and the criminalisation of humanitarian assistance to irregular migrants*» (Adaptée aux objectifs poursuivis? La directive relative à la facilitation et la pénalisation de l'aide humanitaire aux migrants en situation irrégulière). L'étude mise à jour a été présentée lors d'une réunion de la commission des pétitions sur le même thème ainsi que lors d'une [audition](#) organisée le 27 septembre 2018 par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur l'application de la directive relative à la facilitation et l'aide humanitaire.

2.3.3 Droit de pétition, citoyenneté et libre circulation

Le 23 juin 2015, la commission des pétitions a tenu une [audition](#) publique avec les parlements nationaux sur le droit de pétition, l'un des droits garantis aux citoyens européens et aux personnes résidant sur le territoire de l'Union par les traités, au cours de laquelle une [étude](#) sur le même thème a été présentée.

Elle a abordé la question des droits attachés à la citoyenneté de l'Union dans le cadre d'une [audition](#) intitulée «*La citoyenneté de l'Union dans la pratique: nos valeurs communes, droits et participation démocratique*», qu'elle a organisée le 15 mars 2016 avec la participation de la Commission européenne, de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, de la commission des affaires juridiques et de la commission des affaires constitutionnelles. Lors de cette audition, une [étude](#) commandée par la commission des pétitions et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, intitulée «*Obstacles to the right of free movement and residence for EU citizens and their families*» (Obstacles au droit à la liberté de circulation et de séjour pour les citoyens européens et leurs familles) a été présentée.

À la suite d'une [audition](#) organisée le 11 octobre 2016 sur *les obstacles qui entravent les libertés de circuler et de travailler des citoyens de l'Union européenne au sein du marché intérieur*, la [résolution](#) du Parlement européen du 15 mars 2017 sur le sujet a été adoptée en plénière.

La commission des pétitions a également organisé une mission d'information à Stockholm, en Suède, les 20 et 21 février 2017, suite à plusieurs pétitions sur les difficultés rencontrées pour obtenir un numéro d'identification personnel par les citoyens de l'Union souhaitant séjourner et circuler librement en Suède. La délégation a rencontré des représentants des différents services ministériels ayant pris part aux décisions contestées par les pétitionnaires.

Le 22 juin 2017, la commission des pétitions a organisé une [audition](#) sur le thème «*Rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen*». L'objectif de cette audition était d'étudier les attitudes des citoyens à l'égard du projet européen, à la suite du référendum sur le Brexit et d'autres changements politiques intervenus dans l'Union au cours de l'année précédente, dans le but de rétablir et de renforcer la confiance civique dans le processus d'intégration européenne à long terme.

Le 12 décembre 2017, le Parlement a adopté une [résolution](#) sur le rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union: renforcer les droits des citoyens dans une Union du changement démocratique, préparée par la commission des pétitions (rapporteuse: Beatriz BECERRA BASTERRECHEA) conjointement avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. La commission des pétitions a également adopté un [avis](#) sur la mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la citoyenneté de l'Union (23 novembre 2018, rapporteur: Notis MARIAS).

Elle a examiné la question de la privation des droits de vote dans l'Union européenne et adressé des questions orales au [Conseil](#) et à la [Commission](#) qui ont fait l'objet d'un débat en plénière.

Le 29 juin 2017, la commission des pétitions a en outre tenu une [audition](#) commune avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur la question de l'*apatridie*. Cette audition a été suivie, en mai 2018, par la publication de trois études intitulées [«Naturalization and Citizenship in Latvia and Estonia»](#) (La naturalisation et la citoyenneté en Lettonie et en Estonie), [«Democratic transition and linguistic minorities in Estonia and Latvia»](#) (La transition démocratique et les minorités linguistiques en Estonie et en Lettonie), et [«Political and electoral rights of non-citizen residents in Latvia and Estonia: current situation and perspectives»](#) (Les droits politiques et électoraux des résidents non citoyens en Lettonie et en Estonie: situation actuelle et perspectives)²⁶.

Les citoyens ont souvent dénoncé les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils s'efforcent de faire en sorte que leurs droits soient respectés, protégés et garantis à l'échelon national, soulignant également les entraves et les refus auxquels ils font face pour obtenir réparation. Une étude intitulée [«Effective access to justice by citizens»](#) (L'accès effectif des citoyens à la justice) a donc été élaborée afin d'évaluer la situation et de formuler des suggestions.

2.3.4 Discrimination

Après avoir examiné nombre de pétitions faisant état de violations présumées du droit à l'égalité et à la non-discrimination, et constaté le point de vue très divergent de la Commission européenne quant au fait de déterminer si l'Union est compétente pour intervenir sur la base de la charte et des traités, la commission des pétitions a décidé de commander une étude intitulée [«Discrimination\(s\) as emerging from petitions received»](#) (Les discriminations mises en évidence par les pétitions reçues). Cette étude a été présentée lors d'une audition organisée le 4 mai 2017 sur *la lutte contre la discrimination des citoyens de l'Union dans les États membres et la protection des minorités*. Lors de cette audition, certains aspects de la discrimination visés à l'article 21 de la charte des droits fondamentaux, tels que la discrimination fondée sur la langue, sur l'appartenance à une minorité nationale et sur l'orientation sexuelle, ont été examinés afin de trouver des moyens pour les combattre. Suite aux débats sur cette question et après avoir consulté des experts, la commission des pétitions a décidé de préparer une proposition de résolution et de la déposer en plénière. La [résolution du Parlement européen sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne](#) a été adoptée le 7 février 2018.

2.4. Initiative citoyenne européenne

La commission des pétitions a toujours soutenu les initiatives citoyennes européennes (ICE) en ce qu'elles constituent un outil de démocratie participative au niveau de l'Union qui facilite le débat et la coopération transfrontières. Le règlement intérieur du Parlement européen dispose que lorsqu'une ICE est publiée, la commission compétente organise une audition publique et *«la commission en charge des pétitions est d'office associée»*, étant donné qu'elle est responsable de *l'organisation des auditions publiques relatives aux initiatives citoyennes*.

²⁶ Publiée en mai 2018.

Conformément à cette disposition, la commission des pétitions a coorganisé diverses auditions portant sur des ICE spécifiques. Le 11 mai 2015, elle a tenu, conjointement avec la commission de l'agriculture et du développement durable, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ainsi que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, une [audition](#) sur l'initiative citoyenne européenne intitulée «*Stop Vivisection*». Le 20 novembre 2017, elle a organisé, conjointement avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, une [audition](#) sur l'ICE intitulée «*Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques*». Lors de sa réunion du 26 février 2015, la commission des pétitions a également examiné une ICE n'ayant pas abouti intitulée «*Arrêtons l'écocide en Europe: une initiative des citoyens pour donner des droits à la terre*», et a adopté un [avis sur les suites à donner à l'ICE «L'eau, un droit humain» \(Right2Water\) \(13 mai 2015, rapporteure: Margrete AUKEN\)](#), la première initiative citoyenne européenne jamais présentée.

Le Parlement a lancé des appels répétés en faveur d'une meilleure application et de la révision du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne en vue de soutenir la participation des citoyens aux efforts d'élaboration des politiques européennes. Suite à la publication d'une étude du département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles intitulée «[L'initiative citoyenne européenne – Premières leçons tirées de la mise en œuvre](#)», la commission des pétitions a organisé, le 26 février 2015, conjointement avec la commission des affaires constitutionnelles, une [audition](#) intitulée «*L'initiative citoyenne européenne et l'application du règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011*» afin d'examiner l'application du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne et de débattre d'éventuelles modifications en vue de l'améliorer.

Lorsque la Commission européenne a publié son rapport du 31 mars 2015 sur l'initiative citoyenne européenne, le Parlement a présenté sa position dans sa résolution du 28 octobre 2015 sur le même thème ([2014/2257\(INI\)](#)), laquelle comprenait [un avis adopté le 1^{er} juillet 2015 \(rapporteure: Beatriz BECERRA BASTERRECHEA\)](#) par la commission des pétitions à l'intention de la commission des affaires constitutionnelles qui demandait la révision du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne en se fondant également sur les propositions formulées en juillet 2015 dans l'étude intitulée «[Towards a revision of the European Citizens Initiative regulation?](#)» (Vers une révision du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne?).

Sur la base de la proposition présentée par la Commission au Parlement et au Conseil en vue de simplifier le mécanisme de l'initiative citoyenne européenne, et après une [audition](#) coorganisée par la commission des pétitions et la commission des affaires constitutionnelles sur le même sujet le 21 février 2018, le Parlement a adopté, le 12 mars 2019, une [résolution](#) législative à laquelle la commission des pétitions a contribué en élaborant un [avis](#) (18 mai 2018, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA). Après avoir étudié l'application du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne pendant plusieurs années et cherché des solutions aux problèmes évoqués par diverses parties prenantes, la commission des pétitions a activement contribué à cette réforme législative en sa qualité de commission associée au titre de l'article 54 du règlement intérieur du Parlement européen ainsi qu'en vertu de sa compétence exclusive en ce qui concerne l'organisation des auditions publiques sur les initiatives citoyennes. Avec son homologue de la commission des affaires constitutionnelles et les rapporteurs fictifs, le rapporteur de la commission des pétitions a fait partie de l'équipe de négociation chargée de trouver un accord avec le Conseil sur le texte législatif. La commission des pétitions, qui a soutenu le renforcement du rôle des organisateurs des ICE

dans le processus et a souhaité donner une plus grande importance aux ICE au Parlement, est parvenue à exercer une véritable influence sur le texte final.

2.5. Droits des enfants

Plusieurs pétitions ayant trait aux droits des enfants ont été examinées par la commission des pétitions au cours de la législature 2014-2019, notamment en ce qui concerne des pratiques présumées d'«adoption sans consentement» au sein des services de protection de l'enfance du Royaume-Uni et d'autres États membres, ainsi que des allégations de discrimination fondée sur la nationalité formulées à l'encontre des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt).

Afin d'aborder la question de l'adoption sans consentement parental dans l'Union, la commission a commandé une [étude](#) sur le sujet²⁷ et organisé une mission d'information à Londres, au Royaume-Uni, les 5 et 6 novembre 2015, afin d'enquêter sur les questions relatives à la protection des enfants et de rencontrer des représentants des institutions compétentes au Royaume-Uni. Des notes d'information ont également été présentées lors d'un [atelier](#) sur les adoptions transfrontières organisé conjointement avec la commission des affaires juridiques le 1^{er} décembre 2015.

Eu égard à la gravité et à l'importance de cette question, la commission des pétitions a décidé, en juillet 2015, de créer un groupe de travail informel chargé des questions relatives au bien-être des enfants. Ce groupe de travail a été chargé d'enquêter sur les quatre problématiques principales suivantes: i) les enlèvements parentaux internationaux d'enfants; ii) les services du *Jugendamt* en Allemagne; iii) les adoptions sans consentement parental au Royaume-Uni; iv) les bébés disparus et volés en Espagne. La question des services sociaux dans les pays nordiques a ensuite été ajoutée au programme de travail du groupe.

En tenant compte du fait que les compétences juridiques de l'Union dans le domaine de la prise en charge et de la protection des enfants sont restreintes, le groupe de travail s'est efforcé de recenser de possibles lacunes systémiques dans la prise en charge des enfants dans divers États membres et de dégager des solutions pratiques et politiques aux questions soulevées dans les pétitions. Pour ce faire, des experts externes ont été invités à partager leurs connaissances et leur expérience lors des réunions du groupe de travail. Le [rapport final](#) du groupe, qui comportait une série de recommandations, a été adopté lors de la réunion de la commission des pétitions du 3 mai 2017.

Afin d'influer sur la révision, par la Commission européenne, du règlement Bruxelles II bis et de permettre au Parlement de faire entendre son point de vue, la commission des affaires juridiques et la commission des pétitions ont adressé des questions orales communes au [Conseil](#) et à la [Commission](#) sur le thème de la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (partout) en Europe. Suite au débat en plénière sur ces questions, la [résolution](#) du Parlement européen du 28 avril 2016 sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute l'Union européenne sur la base des pétitions adressées au Parlement européen ([2016/2575\(RSP\)](#)) a été adoptée. La commission des pétitions a également adopté un [avis](#) sur les aspects transfrontaliers des adoptions (21 avril 2016, rapporteur: Notis MARIAS).

Après la présentation, par la Commission, de la proposition de révision du règlement Bruxelles II bis, la commission des pétitions a adopté un [avis](#) à l'intention de la commission des affaires juridiques sur la proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, la

²⁷ «Adoption without consent – Update 2016» (L'adoption sans consentement – Mise à jour 2016).

reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte) (15 mai 2017, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ).

Quelques jours plus tard, les 22 et 23 mai 2017, la commission des pétitions a envoyé une délégation à Madrid, en Espagne, afin d'enquêter sur plusieurs pétitions concernant des nourrissons qui auraient été volés à la naissance dans des hôpitaux du pays pendant et après la dictature franquiste.

La commission des pétitions a également déposé, à l'intention du [Conseil](#) et de la [Commission](#), des questions orales en plénière sur le rôle des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) dans les litiges familiaux transfrontières, ce qui a mené à l'adoption de la [résolution](#) du Parlement européen du 29 novembre 2018 sur le rôle des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) dans les litiges familiaux transfrontières ([2018/2856\(RSP\)](#)).

2.6. Environnement

Les questions environnementales constituent l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires, ce qui a conduit la commission des pétitions à examiner un vaste éventail d'aspects liés à cette question. Par exemple, en 2014, elle a examiné des pétitions portant sur des travaux de forage d'exploration dans les régions de Fuerteventura et Lanzarote (îles Canaries) et, en 2015, sur les conséquences graves des vols de nuit pour les riverains des aéroports de Cologne-Bonn, Francfort, Sienne, Bruxelles, Roissy-Charles de Gaulle, Madrid-Barajas, Bergamo et Ciampino (Rome), ainsi que sur la conservation du loup en Saxe (Allemagne), dans les Asturies (Espagne) et en Suède. D'autres sous-domaines de préoccupation sont abordés ci-dessous.

2.6.1 Gestion de l'eau

Du 8 au 10 février 2016, la commission des pétitions a mené une mission d'information en Espagne afin d'aller à la rencontre de citoyens ayant déposé des pétitions sur la gestion des districts hydrographiques de l'Èbre et du Tage, notamment. La délégation de la commission s'est également réunie avec les autorités nationales et régionales afin d'enquêter sur divers aspects de violations présumées du droit européen, en particulier de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau). La commission des pétitions a ensuite préparé un [rapport de mission](#) rendant compte de ses conclusions et contenant un certain nombre de recommandations, soulignant entre autres l'importance de la cohérence entre chaque évaluation des incidences sur l'environnement dans les différentes parties des cours d'eau et l'évaluation stratégique environnementale du plan de gestion de district hydrographique de chaque fleuve. Le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a ensuite publié une étude sur ce thème, intitulée [«River basins and flood management»](#) (Gestion des districts hydrographiques et des crues), en juillet 2016.

2.6.2 Énergie

En raison de la réception, durant plusieurs années, d'un nombre considérable de pétitions sur l'évolution du cadre juridique relatif à l'énergie solaire dans certains États membres, la commission des pétitions a décidé de commander une étude sur ce sujet. En juin 2016, l'[étude](#) intitulée «*Solar energy policy in the EU and the Member States, from the perspective of the petitions received*» (Politiques en matière d'énergie solaire dans l'Union et les États membres sous l'angle des pétitions reçues) a été publiée et présentée avec les pétitions afférentes lors d'une réunion de la commission. Cette étude examinait les pétitions traitant des politiques relatives à l'énergie solaire dans les États membres et évaluait la compatibilité de ces politiques avec le droit et les politiques de l'Union. Les conclusions de l'étude ont montré qu'il convient que les politiques en faveur des énergies renouvelables soient stables et ne fassent pas l'objet de modifications fréquentes ou rétroactives. En outre, la généralisation de l'autoconsommation d'électricité doit s'accompagner de mesures visant à garantir que les «prosommateurs» participent au financement des coûts de réseau et d'autres coûts, tandis qu'il convient veiller à ce que les politiques relatives aux sources d'énergie renouvelable soient stables et prévisibles. Le 3 octobre 2017, la commission des pétitions a également adopté un [avis](#) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte) (3 octobre 2017, rapporteure: Eleonora EVI) à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

Durant la huitième législature, la commission des pétitions a également examiné plusieurs pétitions abordant la question de l'énergie nucléaire. Les pétitionnaires ont fait part de leurs graves préoccupations quant à la sécurité des centrales nucléaires en particulier, ainsi que concernant d'éventuelles incidences transfrontières. Ils ont également mis en lumière d'importantes différences entre les régimes de responsabilité des États membres, et demandé par conséquent l'adoption d'une approche commune au niveau de l'Union. Afin d'examiner les pétitions sur ce sujet, la commission des pétitions s'est appuyée sur une [étude](#) de février 2019 intitulée «*Cross-border nuclear cooperation and safety in the European Union*» (Coopération et sécurité transfrontières en matière d'énergie nucléaire dans l'Union européenne).

2.6.3 Pollution

Le thème de la pollution est un point presque systématique de l'ordre du jour des réunions de la commission des pétitions. Par exemple, des pétitions relatives à des questions environnementales ont été débattues dans de nombreuses réunions de la commission en 2017, très souvent en présence du pétitionnaire. Parmi les principales questions débattues figuraient l'incidence des activités minières sur l'environnement, la gestion des déchets ainsi que la pollution de l'air et de l'eau.

Dans le cadre de l'examen de pétitions sur la pollution déposées par des citoyens italiens, la commission des pétitions a envoyé une délégation en mission d'information à Tarente, en Italie, du 17 au 19 juillet 2017. Les membres de la délégation se sont rendus dans l'usine ILVA (les plus grandes aciéries européennes), dans une raffinerie et sur le site de l'extension prévue de la jetée pétrolière. L'objectif de la mission était de donner suite à une série de pétitions concernant le niveau élevé et de longue date de pollution atmosphérique, de pollution des sols et de pollution de l'eau. Pour préparer la visite, des informations sur la

situation ont été publiées par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles sous la forme de notes d'information intitulées «Environmental topics in Taranto: ILVA plant and ENI refinery» (Questions environnementales à Tarente: l'usine ILVA et la raffinerie ENI), [publiées](#) en octobre 2016 et [en](#) juillet 2017 sous le même intitulé.

D'autres missions d'information menées par la commission des pétitions sur le thème de la pollution sont énumérées dans le tableau ci-dessous. Les rapports de l'ensemble des missions d'information réalisées par la commission des pétitions au cours de la législature 2014-2019 peuvent être [consultés en cliquant sur ce lien](#).

20-22 septembre 2017	Larnaca (Chypre)	Cette visite avait pour but d'assurer le suivi d'une série de pétitions présentées par des résidents de cette zone concernant les problèmes environnementaux et sanitaires liés à la création d'un port industriel à Larnaca et les conséquences de son exploitation sur l'ensemble de la région.
12-14 février 2018	Potsdam et de région Lusace (Allemagne)	La délégation a enquêté sur deux pétitions concernant l'incidence des mines d'extraction de lignite et des centrales à charbon de Lusace sur la communauté sorabe (une population autochtone slave de la région), ainsi que la pollution de la Sprée et des eaux adjacentes qui résulte des activités d'extraction de lignite.
19-21 septembre 2018	Doñana (Espagne)	Mission d'information visant à examiner la détérioration des zones humides du parc national de Doñana. Plusieurs pétitions soutiennent en effet que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment agi pour empêcher cette situation ou y ont activement contribué.
17-18 décembre 2018	Valledora (Italie)	Dans le cadre de cette mission, la délégation de la commission PETI a enquêté sur la gestion des déchets dans des décharges et diverses carrières. Plusieurs pétitions faisaient valoir que la méthode de gestion des déchets employée sur ces sites avait causé de graves dégâts environnementaux.

2.6.4 Substances dangereuses

En 2016, la commission des pétitions a commandé une étude sur le lindane. Utilisée en tant qu'insecticide à large spectre jusqu'en 2008, cette substance a été largement produite dans l'Union jusque dans les années 90. L'utilisation et la production du lindane sont désormais interdites dans la plupart des pays du monde. Cependant, le caractère persistant et les propriétés bioaccumulatives et toxiques de cette substance, ainsi que des fuites relevées sur d'anciens sites de production et le déversement illégal de déchets contenant de l'hexachlorohexane (HCH), se trouvent à la source de graves inquiétudes, étant donné qu'il s'avère que la pollution au HCH tend à se disperser largement dans les eaux de surface et souterraines. L'[étude](#) sur le *lindane dans l'Union* a été publiée en novembre 2016 et présentée lors de la discussion sur les pétitions traitant de ce même sujet.

Le 20 novembre 2017, conjointement avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, la commission de l'agriculture et du développement rural ainsi que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, la commission des pétitions a organisé une [audition](#) sur l'initiative citoyenne européenne (portant sur une autre substance toxique) intitulée «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques». Dans le cadre de cette initiative, il était demandé à la Commission européenne de proposer aux États membres: i) une interdiction de l'exposition au glyphosate, laquelle est liée à l'apparition de cancers chez l'homme et a entraîné la dégradation des écosystèmes; ii) de réformer la procédure

d'approbation des pesticides; et iii) de fixer à l'échelle de l'Union des objectifs contraignants de réduction de l'utilisation des pesticides. Bien que la Commission européenne ait réagi à cette ICE, le débat sur l'utilisation du glyphosate dans l'Union est loin d'être clos.

Le 22 mars 2018, la commission des pétitions a organisé, conjointement avec la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, une [audition](#) sur *l'incidence des perturbateurs endocriniens sur la santé publique*. L'objectif de cette audition publique était de déterminer si l'approche de l'Union visant à réglementer les perturbateurs endocriniens est appropriée, et s'il est nécessaire, ou non, de modifier la réglementation à l'avenir. L'audition a également permis d'évaluer l'état des lieux des connaissances scientifiques relatives aux effets des perturbateurs endocriniens sur l'environnement et sur la santé humaine. Parallèlement à cette audition, le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a publié une [étude](#) intitulée «*Endocrine disruptors: from Scientific Evidence to Human Health Protection*» (Perturbateurs endocriniens: des preuves scientifiques à la protection de la santé humaine).

2.6.5 Protection de la nature et évaluation des incidences sur l'environnement

Outre les missions d'information organisées dans des zones naturelles protégées de l'Union (voir la liste des missions d'information), les présidentes de la commission des pétitions et de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Cecilia Wikström et Adina-Ioana Vălean, respectivement, ont également déposé, chacune au nom de leur commission, des questions orales à l'intention de la [Commission](#) et du [Conseil](#) relatives aux préoccupations concernant les zones protégées Natura 2000 sur la base des pétitions reçues.

En novembre 2018, lors d'une réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission des pétitions et la commission des affaires juridiques en coopération avec le réseau européen des médiateurs, la question de la transposition et de l'application de la directive 2014/52/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement a été abordée. Des députés européens et nationaux ont procédé à un échange de vues sur ce thème après la présentation d'une [note d'information](#) intitulée «*Transposition and implementation of the 2014 Directive on the assessment of the effects of certain public and private projects on the environment*» (*Transposition et application de la directive de 2014 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement*).

2.6.6 Gestion des déchets

Le thème de la gestion des déchets est régulièrement soulevé lors des réunions de la commission des pétitions, laquelle a reçu de nombreuses pétitions sur cette question en provenance de divers États membres. Plusieurs des missions d'information susmentionnées ont également porté sur ce sujet. Le 21 mars 2019, la commission des pétitions a adopté une brève proposition de [résolution](#) sur la gestion des déchets, qui a été adoptée en plénière le 4 avril 2019. En mars 2018, le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a publié une mise à jour de l'[étude](#) intitulée «*Waste management in Europe: main problems identified in EU Petitions and best practices*» (La gestion des déchets en

Europe: principaux problèmes soulevés dans les pétitions européennes et meilleures pratiques).

2.6.7 Qualité de l'air

Ayant examiné plusieurs pétitions sur la qualité de l'air et les problèmes de circulation dans les zones urbaines de l'Union, la commission des pétitions a décidé de commander une étude sur ces questions. En septembre 2018, le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a publié une [étude](#) intitulée «*Air quality and urban traffic in EU: best practices and possible solutions*» (La qualité de l'air et la circulation urbaine dans l'Union: bonnes pratiques et possibles solutions), qui a été présentée lors de la réunion de la commission des pétitions d'octobre 2018. L'objectif de l'étude était de mieux cerner les problèmes liés à la qualité de l'air, lesquels sont souvent causés par la circulation routière. Cette étude analyse en détail les cas de cinq villes et régions. Elle présente des exemples de meilleures pratiques et de mesures politiques en matière de transport, de chauffage des logements et de travaux de construction, ainsi que des approches intégrées.

2.6.8 Autres questions liées à l'environnement

En juin 2016, à la demande de la commission des pétitions, le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a publié une [note d'information](#) intitulée «*The EU and the Aarhus Convention: Access to information, public participation in decision-making and access to justice in environmental matters*» (L'Union et la convention d'Aarhus: accès à l'information, participation du public au processus décisionnel et accès à la justice en matière d'environnement). Ce document décrit la convention d'Aarhus et les étapes qui ont mené à son adoption en 1998, ainsi que certaines lacunes et sources de préoccupation recensées par le comité d'examen du respect des dispositions de ladite convention. La note d'information a été présentée lors de l'[audition](#) du 21 juin 2016 sur *la transparence et la liberté d'information au sein des institutions de l'Union européenne*.

Le 21 mars 2019, la commission des pétitions et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont tenu une [audition publique commune sur le «déli du changement climatique»](#). L'objectif était d'examiner cette question sous différents angles et de s'intéresser aux techniques de communication utilisées par des responsables politiques, des sociétés privées et d'autres acteurs pour induire le public en erreur quant aux incidences néfastes de certaines activités ou politiques industrielles sur le climat.

2.7. Bien-être animal

Des débats concernant des pétitions affirmant que la pratique consistant à sectionner systématiquement la queue des porcelets est contraire au droit de l'Union ont conduit la commission des pétitions à demander au département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles de préparer une *étude* sur la situation en la matière dans les États membres de l'Union, qui a été présentée en novembre 2014. Le Parlement a invité la Commission à veiller à la correcte application de la directive concernée dans les États membres. Des discussions supplémentaires sur le sujet se sont tenues en janvier 2018.

Le 23 mars 2017, une [étude](#) sur «*Le bien-être animal dans l'Union européenne*» a été présentée en commission et diverses pétitions traitant de ce thème ont ensuite été examinées. La commission des pétitions a invité la Commission européenne à réviser sa stratégie relative au bien-être animal afin de combler les lacunes détectées et de garantir des normes élevées en la matière.

Des pétitions sur l'abattage rituel des animaux ainsi que sur les chiens, les chats et les loups errants ont également fait l'objet de débats au cours de la législature. Une [étude](#) intitulée «*Large carnivore management plans of protection: Best practices in EU Member States*» (Plans de gestion de la protection des grands carnivores: meilleures pratiques dans les États membres de l'Union) a été publiée en février 2018. La même année, la commission des pétitions a adopté un [avis](#) sur le rapport d'exécution concernant le règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (23 octobre 2018, rapporteure: Ángela VALLINA).

2.8. Handicap

La commission des pétitions joue un «rôle de protection» en veillant au respect de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration des politiques et des mesures législatives au niveau de l'Union. Au cours de la législature 2014-2019, dans le cadre de ce rôle, la commission a traité diverses pétitions soulevant des questions liées au handicap et révélant que les personnes handicapées rencontrent de nombreuses difficultés et sont victimes de discriminations, notamment dans le domaine de l'emploi, et qu'elles ne jouissent pas des libertés et droits fondamentaux établis par ladite convention des Nations unies, tels que l'accès aux transports publics et aux bâtiments, l'utilisation de la langue des signes, le financement de l'éducation et l'accès à celle-ci.

Une fois par an, la commission des pétitions organise un atelier ou une audition sur le thème de son rôle de protection dans le cadre de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, avec la participation active du Médiateur européen, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, de la Commission, du forum européen des personnes handicapées, d'organisations non gouvernementales et d'experts. Ces manifestations permettent de dresser le bilan de l'année écoulée et de traiter de questions relatives à la mise en œuvre de la convention.

Suite à la décision de la commission de l'emploi et des affaires sociales d'inviter la commission des pétitions à participer à ses réunions visant à établir un cadre pour la participation du Parlement à la convention, M^{mes} Rosa ESTARÀS et Soledad CABEZÓN RUIZ, de la commission des pétitions, ont été désignées en janvier 2015 pour intégrer les structures destinées à mettre de œuvre la convention²⁸.

Le 15 octobre 2015, lors de l'[audition](#) sur la «*Protection des droits des personnes handicapées sous l'angle des pétitions reçues*», l'[étude](#) intitulée «*Le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées*» a été présentée.

Le 3 février 2016, le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur la ratification du traité de Marrakech, fondée sur les pétitions reçues, notamment la pétition n° 924/2011

²⁸ Les deux représentantes de la commission des pétitions ont également assisté à l'examen du rapport initial de l'Union par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies à Genève, en Suisse, les 27 et 28 août 2015.

([2016/2542\(RSP\)](#)), dans laquelle il demandait au Conseil et aux États membres d'accélérer le processus de ratification. La commission des pétitions s'est félicitée de l'accord auquel sont parvenus le Parlement et le Conseil sur la proposition législative de la Commission relative à la mise en œuvre du traité de Marrakech.

La commission des pétitions a adopté un [avis](#) sur l'application de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies (27 avril 2016, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT). Elle a ensuite chargé le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles d'élaborer une [étude](#) sur le sujet, intitulée «*European Structural and Investment Funds and People with Disabilities: Focus on the Situation in Slovakia*» (Les Fonds structurels et d'investissement européens et les personnes handicapées: point sur la situation en Slovaquie), en perspective de la mission d'information en Slovaquie prévue pour les 22 et 23 septembre 2016²⁹, ainsi qu'une [étude](#) intitulée «*The European Structural and Investment Funds and People with Disabilities in the European Union*» (Les Fonds structurels et d'investissement européens et les personnes handicapées dans l'Union européenne). Une mise à jour pour 2016 de l'[étude](#) sur le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ainsi qu'une [étude](#) sur «*Le traité de Marrakech*» ont également été commandées et présentées le 9 novembre 2016 lors d'un [atelier](#) organisé par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles sur *les droits des personnes handicapées tels qu'ils ressortent des pétitions reçues*.

En 2017, la commission des pétitions a préparé des avis ayant trait à des textes législatifs importants, dont un sur le thème de l'accessibilité³⁰, et deux autres, sur les droits d'auteur et le traité de Marrakech respectivement³¹. À l'automne, la commission des pétitions a adopté l'[avis](#) sur la mise en œuvre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées (11 septembre 2017, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM), et, le 12 octobre 2017, elle a organisé un [atelier](#) sur *la protection des droits des personnes handicapées* au cours duquel ont été présentées l'étude intitulée «*Inclusive education for learners with disabilities*» (Éducation inclusive pour les élèves handicapés) et la mise à jour 2017 de l'étude sur le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

En 2018, la commission des pétitions a adressé une question orale à la [Commission](#) en plénière sur la participation des personnes handicapées aux élections européennes, qui a donné lieu à un [débat](#) le 5 juillet 2018, ainsi qu'à une [audition](#) sur *les droits des personnes handicapées*, organisée le 9 octobre 2018 par la commission des pétitions. Après la présentation de la [mise à jour 2018](#) de l'étude sur le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux

²⁹ Pour plus d'informations sur cette mission, voir le tableau de la section 1.7 «Missions d'information».

³⁰ [Avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité des produits et services \(6 février 2017, rapporteure: Kostadinka KUNEVA\)](#). Voir également l'analyse approfondie intitulée «[The European Accessibility Act](#)» (L'acte législatif européen sur l'accessibilité).

³¹ [Avis sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'échange transfrontière, entre l'Union et des pays tiers, d'exemplaires en format accessible de certaines œuvres et autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés \(27 janvier 2017, rapporteure: Margrete AUKEN\)](#) et [avis sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur certaines utilisations permises des œuvres et autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés et modifiant la directive 2001/29/CE relative à l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information \(27 janvier 2017, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT\)](#).

droits des personnes handicapées, deux groupes ont débattu des questions de la capacité juridique des personnes handicapées et de leur droit de vote, ainsi que du sujet des femmes handicapées.

2.9. Droit hypothécaire et instruments financiers à risque

En avril 2015, la commission des pétitions a examiné diverses pétitions déposées par des citoyens ayant perdu tout ou partie de leurs économies après avoir investi dans des actions préférentielles, ainsi que par des organisations de la société civile protestant contre des expulsions, contre la présence de clauses abusives dans les contrats de prêt hypothécaire et contre le manque de protection des consommateurs. Les membres de la commission des pétitions ont décidé de déposer une [question orale](#) sur le droit hypothécaire et les instruments financiers à risque en Espagne afin que le thème soit débattu en plénière et porté à l'attention de la Commission. À la suite du débat sur cette question, le Parlement européen a adopté la [résolution](#) du 8 octobre 2015 sur le droit hypothécaire et les instruments financiers à risque en Espagne sur la base des pétitions reçues ([2015/2740\(RSP\)](#)).

2.10. Politiques sociales et emploi

Le 22 novembre 2017, afin d'évaluer le niveau de protection des droits des personnes occupant des emplois précaires ou temporaires et de recueillir des informations sur diverses pétitions faisant état de préoccupations à cet égard, la commission des pétitions a organisé une [audition](#) dans le but de mieux cerner la situation des différents types d'emploi et catégories de travailleurs. L'[étude](#) intitulée «*Temporary contracts, precarious employment, employees' fundamental rights and EU employment law*» (Contrats temporaires, emplois précaires, droits fondamentaux des travailleurs et droit européen du travail) a été présentée à cette occasion. Les membres de la commission des pétitions ont ensuite décidé de déposer une [question orale](#) en plénière, ce qui a mené à l'adoption de la [résolution](#) du Parlement européen du 31 mai 2018 sur la réponse aux pétitions portant sur la lutte contre la précarité et le recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée ([2018/2600\(RSP\)](#)).

La commission des pétitions a également adopté un [avis](#) à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004.

2.11. Brexit

En 2016, la commission des pétitions a reçu un grand nombre de pétitions concernant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (147 entre janvier 2016 et juin 2017, dont 120 pour la seule année 2016), déposées tant par des citoyens de l'Union résidant au Royaume-Uni que par des citoyens du Royaume-Uni établis sur le territoire de l'Union ou dans leur pays d'origine, et faisant état de préoccupations quant à l'incidence du Brexit sur l'exercice des droits des citoyens de l'Union. Lors de l'examen des pétitions, la commission des pétitions a appuyé l'engagement pris par la Commission de veiller à ce que les droits des citoyens de l'Union

résidant au Royaume-Uni soient garantis pendant les négociations du Brexit et après la sortie du pays de l'Union.

La commission des pétitions a examiné les répercussions du Brexit sur les droits des citoyens à plusieurs reprises en 2017. Le 11 mai 2017, elle a organisé une [audition](#) publique conjointement avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission de l'emploi et des affaires sociales sur *la situation et les droits des citoyens de l'Union au Royaume-Uni*. Cette audition a porté sur l'incidence du Brexit sur les droits attachés à la citoyenneté européenne, notamment sur les droits à la libre circulation et à l'accès au marché du travail.

Au cours de la réunion de la commission des pétitions du 21 juin 2017, les pétitions relatives au Brexit ont été examinées et [deux études](#) ont été présentées sur ce thème: «*The impact of Brexit in relation to right to petition and on the competences, responsibilities and activities of the Committee on Petitions*» (L'incidence du Brexit sur le droit à la protection et sur les compétences, les responsabilités et les activités de la commission des pétitions), et «*Négociations sur le Brexit: les questions de la première étape*». La commission des pétitions a également contribué à diverses résolutions du Parlement européen sur le Brexit.

Le 1^{er} février 2018, conjointement avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission de l'emploi et des affaires sociales, la commission des pétitions a organisé une seconde [audition](#) sur *les droits des citoyens après le Brexit*, dans l'optique de prendre la mesure de la situation et des conséquences sur les droits des citoyens dans le contexte de l'annonce du Conseil européen intervenue en décembre 2017, selon laquelle des progrès suffisants avaient été réalisés dans les négociations relatives à l'accord de retrait.

2.12. Amélioration de la législation et de l'application du droit de l'Union

Le thème de l'amélioration de la législation et de l'application du droit de l'Union est étroitement suivi par la commission des pétitions afin de garantir que les questions soulevées dans les pétitions à cet égard soient abordées et résolues, ainsi que de veiller à une bonne coopération entre les institutions en vue d'améliorer la qualité de la législation européenne. La commission des pétitions a régulièrement adopté des avis à l'intention de la commission des affaires juridiques sur les rapports de la Commission relatifs à l'application du droit de l'Union³² ainsi que sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» ([avis](#) du 25 janvier 2017, rapporteur: Notis MARIAS).

Une [étude](#) intitulée «*Monitoring the implementation of EU law: tools and challenges*» (Suivi de la mise en œuvre du droit de l'Union: outils et enjeux), qui s'intéresse aux outils dont dispose l'Union pour garantir une meilleure mise en œuvre de sa législation, a également été publiée en novembre 2017.

Des notes d'information publiées au mois de novembre 2018, [l'une](#) sur le rôle des médiateurs et des commissions des pétitions dans la détection des violations du droit de l'Union et [l'autre](#) sur le renforcement des pouvoirs des parlements et le respect des droits des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application du droit de l'Union, ont été présentées lors de la

³² [AVIS sur les 30^e et 31^e rapports annuels sur le contrôle de l'application du droit de l'Union \(2012 - 2013\), 21 mai 2015, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT; AVIS sur le rapport annuel 2014 sur le contrôle de l'application du droit de l'Union, 22 avril 2016, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM; AVIS sur le contrôle de l'application du droit de l'Union en 2015, 23 mars 2017, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM; AVIS sur le contrôle de l'application du droit de l'Union en 2016, 23 mars 2018, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.](#)

réunion interparlementaire de commissions organisée par la commission des affaires juridiques et la commission des pétitions le 27 novembre 2018.

2.13. Ouverture, transparence, accès aux documents et conflits d'intérêts

L'ouverture, la transparence et l'accès aux documents sont des instruments essentiels pour permettre aux citoyens de comprendre comme fonctionne le processus de prise de décision. Ils constituent des piliers de la démocratie en ce qu'ils permettent aux citoyens de contrôler et de juger les responsables politiques, ainsi que de faire pression sur eux, et de déterminer les responsabilités, y compris en période électorale. Le Parlement a demandé à de nombreuses reprises la révision du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'accès du public aux documents des institutions européennes, mais la réforme dans ce domaine est actuellement bloquée. De façon répétée, la commission des pétitions a également invité la Commission à fournir davantage d'informations aux députés sur les procédures EU Pilot, qui constituent la phase préalable au déclenchement d'une procédure d'infraction au cours de laquelle la Commission échange des informations avec un État membre au sujet d'une violation présumée du droit de l'Union.

Afin d'étudier ces défis et de réaliser des progrès, la commission des pétitions a organisé une [audition](#) sur *la transparence et la liberté d'information au sein des institutions de l'Union européenne* le 21 juin 2016. L'[étude](#) «*Openness, transparency and the right of access to documents in the EU*» (Ouverture, transparence et droit d'accès aux documents dans l'Union) a été présentée lors de cette audition. Cette étude examine le cadre général et les dernières avancées jurisprudentielles en la matière, ainsi que l'accès aux documents et aux informations dans le cadre des procédures EU Pilot. La question de l'accès aux informations environnementales a également été abordée lors de la présentation de la [note d'information](#) intitulée «*The EU and the Aarhus Convention: access to information, public participation in decision-making and access to justice in environmental matters*» (L'Union et la convention d'Aarhus: accès à l'information, participation du public au processus décisionnel et accès à la justice en matière d'environnement) (voir la section 2.6.8).

La commission des pétitions et la commission des affaires constitutionnelles ont examiné conjointement les conclusions de l'enquête stratégique OI/2/2017 de la Médiatrice sur la transparence des débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne et ont pleinement soutenu la demande de la Médiatrice en vue d'un meilleur accès aux documents du Conseil, formulée en plénière dans la [résolution](#) du Parlement européen du 17 janvier 2019.

Le 2 avril 2019, la commission des pétitions a tenu un [atelier](#) organisé par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles sur *les conflits d'intérêts dans les institutions de l'Union*. À cette occasion, une [note d'information](#) passant en revue les progrès accomplis au cours de la législature dans les domaines des conflits d'intérêts au sein des institutions et agences de l'Union, de l'intégrité, de la responsabilité, de la transparence, des codes de conduite et de la pratique du «pantouflage», et abordant également les défis pour l'avenir, a été mise à disposition des députés. Les premières conclusions d'une étude sur *les conflits d'intérêts dans les agences de l'Union*, à paraître en automne 2019, ont également été présentées.

2.14. Accords internationaux

Un très grand nombre de citoyens ont déposé des pétitions concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI), négocié sans succès par l'Union et les États-Unis entre 2013 et 2016. La commission des pétitions a contribué à définir la position du Parlement sur cette question par l'intermédiaire de son *avis* à l'intention de la commission du commerce international sur les recommandations à la Commission européenne sur les négociations relatives au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) (30 avril 2015, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA). Des pétitions concernant l'accord économique et commercial global (AECG) ont également déposées.

La commission des pétitions a examiné la loi des États-Unis relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (US Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), en se fondant également sur une [étude](#) publiée en mai 2018 intitulée «*La loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers et son application aux niveaux international et européen*», et a adressé des questions orales en plénière à la [Commission](#) et au [Conseil](#) sur ce sujet. Sur cette base, le Parlement européen a adopté la *résolution* du 5 juillet 2018 sur les effets néfastes de la loi des États-Unis relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (FATCA) sur les citoyens de l'Union européenne, et en particulier les «Américains accidentels» ([2018/2646\(RSP\)](#)).

2.15. Autres questions

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a consulté la commission des pétitions quant aux options de l'Union européenne pour améliorer l'accès aux médicaments, ce qui a mené à l'adoption d'un [avis \(15 novembre 2016, rapporteure: Eleonora EVI\)](#). La commission des pétitions a également tenu un [atelier](#) sur l'incidence de la crise économique sur l'accès aux soins de santé et aux médicaments le 28 janvier 2016.

Afin d'appuyer la commission des pétitions dans son examen des pétitions soulevant des questions liées à la compatibilité du régime italien de concessions de plages avec la directive 2006/123/CE selon une perspective comparative, une [étude](#) sur ce thème a été publiée en novembre 2017.

Les sujets de l'amélioration de l'apprentissage des langues et de la reconnaissance mutuelle des compétences linguistiques dans l'Union ont été analysés par la commission des pétitions et abordés en plénière dans le cadre de questions orales posées à la *Commission* et au [Conseil](#) en 2018.

Par l'intermédiaire d'un *avis*, la commission des pétitions a contribué au rapport de la commission des affaires juridiques sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil mettant fin aux changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE (21 février 2019, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM).

La commission des pétitions a étudié la question de la protection et des droits des consommateurs au cours de la huitième législature dans le cadre de l'examen de pétitions concernant les différences de qualité que présentent les produits de consommation dans l'Union, et s'est également appuyée pour ce faire sur une [étude](#) publiée en décembre 2018 et intitulée «*Food labelling for consumers: EU law, regulation and policy options* (Étiquetage des denrées alimentaires à l'intention des consommateurs: droit de l'Union, réglementation et options stratégiques).

CONCLUSIONS: DÉFIS POUR L'AVENIR

Les activités de la commission des pétitions passées en revue ci-dessus et leur comparaison avec les activités menées pendant les législatures précédentes mettent en lumière les réalisations majeures accomplies au cours de la législature 2014-2019. De telles avancées doivent être poussées plus avant au cours de la législature actuelle. Le portail en ligne pourrait faire l'objet d'améliorations afin de faciliter les travaux du secrétariat de la commission. Il en va de même pour la base de données interne «ePetition», dont la modernisation pourrait se révéler nécessaire. La création de groupes de travail et le recours plus fréquent aux rapports d'initiative pourraient soutenir les travaux de la commission dans les domaines qui réapparaissent fréquemment dans un grand nombre de pétitions. Les relations positives et la coopération avec le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles ainsi qu'avec le service de recherche du Parlement européen pourraient être encore renforcées, de manière à aider les députés à fonder leurs décisions sur une expertise, des données et des informations approfondies et indépendantes. La commission des pétitions, dont le rôle de protection dans le domaine des droits des personnes handicapées constitue une responsabilité importante dans le cadre institutionnel de l'Union européenne, pourrait mettre davantage en application les suggestions formulées dans les études traitant de cette question (voir l'[étude](#) intitulée «*Le rôle de protection de la commission des pétitions dans le cadre de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées*» et ses mises à jour annuelles).

Certaines questions pourraient être étudiées plus en détail, y compris grâce à des travaux de recherche spécifiques du département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles, en ce qui concerne, par exemple, les tendances et dynamiques qui sous-tendent les pétitions, en se fondant également sur les données statistiques collectées par le Parlement. Il demeure plus que jamais essentiel de trouver la manière de promouvoir le droit de pétition devant le Parlement européen et de sensibiliser les citoyens à cet égard, ainsi que de les guider dans leurs efforts visant à obtenir réparation. Par ailleurs, il serait utile d'étudier des moyens (institutionnels, juridiques, politiques, administratifs, etc.) permettant à la commission des pétitions et au Parlement européen d'optimiser l'incidence des pétitions de façon à entraîner de réels changements dans la vie des citoyens. À l'heure actuelle, l'incidence la plus importante de la commission des pétitions réside dans son aptitude à mobiliser le Parlement, les autres institutions européennes et les États membres à aborder les préoccupations des citoyens et à progresser sur des questions «orphelines» ou «dormantes». La principale difficulté consiste à trouver les moyens appropriés (en exerçant des pressions ou en favorisant la coopération, par exemple) pour que la Commission, le Conseil, les États membres, le Médiateur ainsi que les autres commissions et services du Parlement s'engagent et agissent davantage dans ce cadre. Au cours de la législature qui s'ouvre, il conviendra également d'évaluer l'incidence des pétitions, en particulier lorsque celles-ci apportent les changements escomptés, de façon à définir des stratégies efficaces et à recenser les réalisations de la commission des pétitions.

Le principal défi qui attend la commission des pétitions pour les cinq années à venir demeure le même que par le passé: déterminer la façon de mener à bien sa mission originelle, existentielle et permanente d'instrument démocratique voué à mettre en relation les citoyens et les institutions de l'Union, dans leur intérêt mutuel et en vue d'apporter de réels changements dans la vie des citoyens et dans la vie de l'Union elle-même. Cette tâche ne s'annonce pas aisée, mais elle ne manquera pas d'être stimulante.

ANNEXE I

	2014-2019	2009-2014
Rapports	13	15
Avis	28	24
Questions orales	15	15
Résolutions	9	5
Missions d'information et délégations	13	14
Auditions	23	3
Ateliers	6	1
Études	56	5

1. Législature 2014-2019 du Parlement européen

1. 1. Rapports préparés par la commission des pétitions et adoptés en session plénière (13):

Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2015 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013 (2014/2159(INI))	RAPPORT sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2013 (9 décembre 2014, A8-0058/2014, PE 539.677v05-00, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA.)
Résolution du Parlement européen du 2 décembre 2015 sur le rapport spécial du Médiateur européen dans l'enquête d'initiative OI/5/2012/BEH-MHZ relative à Frontex (2014/2215(INI))	RAPPORT sur le rapport spécial du Médiateur européen dans l'enquête d'initiative OI/5/2012/BEH-MHZ relative à Frontex (26 novembre 2015, A8-0343/2015, PE 569.466v02-00, conjointement avec la commission LIBE, rapporteures: Ska KELLER, Roberta METSOLA.)
Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2016 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2014 (2014/2218(INI))	RAPPORT sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2014 (10 décembre 2015, A8-0361/2015, PE 544.272v03-00, rapporteure: Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG.)
Résolution du Parlement européen du 25 février 2016 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2014 (2015/2231(INI))	RAPPORT sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2014 (2 février 2016, A8-0020/2016, PE 567.774v03-00, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ.)
Résolution du Parlement européen du 24 novembre 2016 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015 (2016/2150(INI))	RAPPORT sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2015 (15 novembre 2016, A8-0331/2016, PE 587.504v02-00, rapporteur: Notis MARIAS.)
Résolution du Parlement européen du 15 décembre 2016 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2015 (2016/2146(INI))	RAPPORT sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2015 (2 décembre 2016, A8-0366/2016, PE 585.817v04-00, rapporteure: Ángela VALLINA.)
Résolution du Parlement européen du 16 novembre 2017 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016 (2017/2126(INI))	RAPPORT sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2016 (23 octobre 2017, A8-0328/2017, PE 604.708v03-00, rapporteure: Marlene MIZZLI.)

Résolution du Parlement européen du 14 décembre 2017 sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2016 (2017/2222(INI))	Rapport sur les délibérations de la commission des pétitions en 2016, présenté conformément à l'article 216, paragraphe 7, du règlement intérieur du Parlement européen (30 novembre 2017, A8-0387/2017, PE 610.643v03-00, rapporteur: Notis MARIAS.)
Résolution du Parlement européen du 12 décembre 2017 sur le rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union: renforcer les droits des citoyens dans une Union du changement démocratique (2017/2069(INI))	RAPPORT sur le rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union: renforcer les droits des citoyens dans une Union du changement démocratique (30 novembre 2017, A8-0385/2017, PE 606.039v03-00, rapporteure: Beatriz BECERRA BASTERRECHEA.)
Résolution du Parlement européen du 13 décembre 2018 sur les délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2017 (2018/2104(INI))	RAPPORT sur les délibérations de la commission des pétitions en 2017 (27 novembre 2018, A8-0404/2018, PE 623.694v02-00, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)
Résolution du Parlement européen du 13 novembre 2018 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2017 (2018/2105(INI))	RAPPORT sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2017 (28 novembre 2018, A8-0411/2018, PE 625.381v02-00, rapporteure: Eleonora EVI.)
Résolution du Parlement européen du 17 janvier 2019 sur l'enquête stratégique OI/2/2017 de la Médiatrice sur la transparence des débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne (2018/2096(INI))	RAPPORT sur l'enquête stratégique OI/2/2017 de la Médiatrice sur la transparence des débats législatifs dans les instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne (4 décembre 2018, A8-0420/2018, PE 623.956v04-00, conjointement avec la commission AFCO, rapporteurs: Jo LEINEN, Yana TOOM.)
Résolution du Parlement européen du 13 février 2019 sur le résultat des délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2018 (2018/2280(INI))	RAPPORT sur le résultat des délibérations de la commission des pétitions au cours de l'année 2018 (24 janvier 2019, A8-0024/2019, PE 630.552v03-00, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)

1.2. Avis (28)

AVIS sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil mettant fin aux changements d'heure saisonniers et abrogeant la directive 2000/84/CE (21 février 2019, rapporteur: Cecilia WIKSTRÖM.)
AVIS sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le cadre institutionnel de l'Union (21 janvier 2019, rapporteur: Josep-Maria TERRICABRAS.)
AVIS sur la proposition de modification de la décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur (27 novembre 2018, rapporteure: Margrete AUKEN.)
AVIS sur la mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la citoyenneté de l'Union (23 novembre 2018, rapporteur: Notis MARIAS.)
AVIS sur le rapport d'exécution concernant le règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union (23 octobre 2018, rapporteure: Ángela VALLINA.)
AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne européenne (18 mai 2018, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA.)

AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 (30 avril 2018, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ.)
AVIS sur le contrôle de l'application du droit de l'Union en 2016 (23 mars 2018, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)
AVIS sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte) (3 octobre 2017, rapporteure: Eleonora EVI.)
AVIS sur la révision du règlement (UE) n° 211/2011 relatif à l'initiative citoyenne (21 septembre 2017, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA.)
AVIS sur la mise en œuvre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées. (11 septembre 2017, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)
AVIS sur la proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte) (15 mai 2017, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ.)
AVIS sur le contrôle de l'application du droit de l'Union rapport annuel 2015 (23 mars 2017, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)
AVIS sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (6 février 2017, rapporteure: Kostadinka KUNEVA.)
AVIS sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'échange transfrontière, entre l'Union et des pays tiers, d'exemplaires en format accessible de certaines œuvres et autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés (27 janvier 2017, rapporteure: Margrete AUKEN.)
AVIS sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur certaines utilisations autorisées d'œuvres et d'autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés et modifiant la directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (27 janvier 2017, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT.)
AVIS sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» (25 janvier 2017, rapporteur: Notis MARIAS.)
AVIS sur les options de l'Union européenne pour améliorer l'accès aux médicaments (15 novembre 2016, rapporteure: Eleonora EVI.)
AVIS sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015 (14 octobre 2016, rapporteure: Jude KIRTON-DARLING.)
AVIS sur l'application de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, notamment les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies (27 avril 2016, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT.)
AVIS sur le rapport annuel 2014 rapport annuel 2014 (22 avril 2016, rapporteure: Cecilia WIKSTRÖM.)
AVIS sur la reconnaissance transfrontalière des adoptions (21 avril 2016, rapporteur: Notis MARIAS.)
AVIS sur la situation en Méditerranée et sur la nécessité d'une approche globale des migrations de la part de l'Union européenne (26 octobre 2015, rapporteure: Marlene MIZZI.)
AVIS sur l'initiative citoyenne européenne (1^{er} juillet 2015, rapporteure: Beatriz BECERRA BASTERRECHEA.)
AVIS sur les 30^e et 31^e rapports annuels sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2012 - 2013) (21 mai 2015, rapporteure: Rosa ESTARÀS FERRAGUT.)
AVIS sur le suivi de l'initiative citoyenne européenne «L'eau, un droit humain» (Right2Water) (13 mai 2015, rapporteure: Margrete AUKEN.)

AVIS sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (de 2013 à 2014) (5 mai 2015, rapporteure: Soledad CABEZÓN RUIZ.)
AVIS sur les recommandations à la Commission européenne sur les négociations relatives au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) (30 avril 2015, rapporteur: Jarosław WAŁĘSA.)

1.3. Questions avec demande de réponse orale (présentées conformément à l'article 128 du règlement intérieur du Parlement européen) et résolutions adoptées sur cette base (15; 9)

<u>Thème</u>	<u>Question avec demande de réponse orale</u>	<u>Résolution adoptée</u>
La législation sur le droit hypothécaire et les instruments financiers spéculatifs dans l'Union européenne: le cas de l'Espagne	16 juillet 2015, O-000088/2015, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	Résolution du Parlement européen du 8 octobre 2015 sur le droit hypothécaire et les instruments financiers à risque en Espagne sur la base des pétitions reçues (2015/2740(RSP))
Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (partout) en Europe	15 février 2016, O-000027/2016, question adressée au Conseil par Pavel Svoboda au nom de la commission JURI, et par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	Résolution du Parlement européen du 28 avril 2016 sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute l'Union européenne sur la base des pétitions adressées au Parlement européen (2016/2575(RSP))
Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (partout) en Europe	15 février 2016, O-000028/2016, question adressée à la Commission par Pavel Svoboda au nom de la commission JURI, et par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
	Article 216, paragraphe 2, du règlement	Résolution du Parlement européen du 15 mars 2017 sur les obstacles qui entravent les libertés de circuler et de travailler des citoyens de l'Union européenne au sein du marché intérieur (2016/3042(RSP))
	Article 216, paragraphe 2, du règlement	Résolution du Parlement européen du 3 février 2016 sur la ratification du traité de Marrakech, fondée sur les pétitions reçues, notamment la pétition n° 924/2011 (2016/2542(RSP))
	Article 216, paragraphe 2, du règlement	Résolution du Parlement européen du 7 février 2018 sur la protection et la non-discrimination des minorités dans les États membres de l'Union européenne (2017/2937(RSP))

Participation des personnes handicapées aux élections européennes	21 mars 2018, O-000033/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Les effets néfastes de la loi FATCA (relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) sur les citoyens de l'Union européenne, et en particulier les «Américains accidentels»	17 mai 2018, O-000052/2018, question adressée au Conseil par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	Résolution du Parlement européen du 5 juillet 2018 sur les effets néfastes de la loi des États-Unis relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (FATCA) sur les citoyens de l'Union européenne, et en particulier les «Américains accidentels» (2018/2646(RSP))
Les effets néfastes de la loi FATCA (relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) sur les citoyens de l'Union européenne, et en particulier les «Américains accidentels»	17 mai 2018, O-000053/2018, question adressées à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	Résolution du Parlement européen du 31 mai 2018 sur la réponse aux pétitions portant sur la lutte contre la précarité et le recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée (2018/2600(RSP))
Réponse aux pétitions portant sur la lutte contre la précarité et le recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée	17 mai 2018, O-000054/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Améliorer l'apprentissage des langues et la reconnaissance mutuelle des compétences linguistiques dans l'Union	17 mai 2018, O-000055/2018, question adressée au Conseil par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Améliorer l'apprentissage des langues et la reconnaissance mutuelle des compétences linguistiques dans l'Union	17 mai 2018, O-000056/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Privation des droits de vote dans l'Union européenne	21 juin 2018, O-000069/2018, question adressée au Conseil par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Privation des droits de vote dans l'Union européenne	21 juin 2018, O-000070/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Le rôle des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) dans les litiges familiaux transnationaux	27 septembre 2018, O-000105/2018, question adressée au Conseil par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	Résolution du Parlement européen du 29 novembre 2018 sur le rôle des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) dans les litiges familiaux transfrontières (2018/2856(RSP))
Le rôle des services allemands de l'aide sociale à l'enfance (Jugendamt) dans les litiges familiaux transnationaux	27 septembre 2018, O-000106/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI.	
Préoccupations concernant les zones protégées Natura 2000 sur la base des pétitions reçues	27 novembre 2018, O-000130/2018, question adressée au Conseil par Cecilia Wikström au	

	nom de la commission PETI, et par Adina-loana Vălean au nom de la commission ENVI.	
Préoccupations concernant les zones protégées Natura 2000 sur la base des pétitions reçues	27 novembre 2018, O-000131/2018, question adressée à la Commission par Cecilia Wikström au nom de la commission PETI, et par Adina-loana Vălean au nom de la commission ENVI.	
	Article 216, paragraphe 2, du règlement	Résolution du Parlement européen du 4 avril 2019 sur la gestion des déchets (2019/2557(RSP))

1.4. Délégations/Missions d'information (12 + 1 = 13)

Missions d'information

Date	Lieu	Objectif
5-6 novembre 2015	Londres (Royaume-Uni)	Examen de questions relatives à la protection des enfants au Royaume-Uni, notamment la question de l'adoption sans le consentement des parents. Certaines des pétitions reçues à ce sujet avançaient que les autorités compétentes avaient pris des mesures discriminatoires qui pénalisaient les parents qui n'étaient pas des ressortissants britanniques. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de mieux comprendre la situation en se réunissant avec des représentants des différentes institutions compétentes au Royaume-Uni. Ils ont rédigé un rapport et formulé des recommandations à cet égard, qui ont fait l'objet d'un vote en commission en 2016.
8-10 février 2016	Espagne	Enquête faisant suite à la réception de plusieurs pétitions liées à une infraction présumée à la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) dans les plans de gestion de district hydrographique de l'Èbre et du Tage. Le rapport de mission, adopté le 13 juillet 2016, souligne l'importance de la cohérence entre chaque évaluation des incidences sur l'environnement dans les différentes parties des cours d'eau et l'évaluation stratégique environnementale du plan de gestion de district hydrographique de chaque fleuve.
22-23 septembre 2016	Slovaquie	Mission d'information visant à trouver des réponses à des questions liées aux incidences de l'Union européenne sur la qualité de vie de personnes handicapées qui sont placées en établissement et ne sont dès lors pas intégrées à la société. La République slovaque a été retenue comme objet d'étude dans un souci d'équilibre géographique, compte tenu des précédentes missions effectuées par la commission. La mission a adopté une démarche axée sur les droits fondamentaux pour évaluer l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens pour l'entretien (rénovation, agrandissement ou construction) d'établissements spécialisés pour séjours de longue durée de personnes handicapées en Slovaquie. Le rapport de mission, adopté le 29 novembre 2016, encourage vivement la Commission à examiner de plus près la situation des investissements dans les établissements pour personnes handicapées en Slovaquie et à soutenir l'évaluation systématique de l'efficacité de la transition de la prise en charge en établissement à la prise en charge de proximité et des progrès accomplis en la matière. Il invite également la commission des budgets du Parlement européen à se pencher sur la question.

20 - 21 février 2017	Stockholm (Suède)	Enquête faisant suite à la réception de plusieurs pétitions sur les difficultés des citoyens de l'Union qui souhaitent séjourner en Suède pendant plus de quelques semaines à obtenir un numéro d'identification personnel. La délégation a rencontré des représentants des différents services ministériels ayant pris part aux décisions contestées par les pétitionnaires.
22-23 mai 2017	Madrid (Espagne)	Enquête sur plusieurs pétitions concernant des nourrissons qui auraient été volés à la naissance dans des hôpitaux du pays pendant et après la dictature franquiste.
17-19 juillet 2017	Tarente (Italie)	Initialement prévue en 2016, puis annulée, cette mission d'information s'est finalement tenue en 2017. La délégation s'est rendue dans les plus grandes aciéries européennes, dans une raffinerie et sur le site de l'extension prévue de la jetée pétrolière. L'objectif de la mission était d'assurer le suivi d'une série de pétitions concernant le niveau élevé de pollution atmosphérique, de pollution des sols et de pollution de l'eau. Parmi les pétitions traitées lors de la mission d'information figuraient des pétitions très anciennes, remontant aux années 2007 et 2012.
20-22 septembre 2017	Larnaca (Chypre)	Cette visite avait pour but d'assurer le suivi d'une série de pétitions présentées par des résidents de cette zone concernant les problèmes environnementaux et sanitaires liés à la création d'un port industriel à Larnaca et les conséquences de son exploitation sur l'ensemble de la région.
12-14 février 2018	Potsdam et région de Lusace (Allemagne)	La délégation a enquêté sur deux pétitions concernant l'incidence des mines d'extraction de lignite et des centrales à charbon de Lusace sur la communauté sorabe (une population autochtone slave de la région), ainsi que la pollution de la Sprée et des eaux adjacentes qui résulte des activités d'extraction de lignite.
7-8 mai 2018	Famagouste (Chypre)	Enquête visant à réexaminer sur place et à mettre à jour les informations dont dispose la commission sur la situation dans le cadre d'une pétition concernant la ville de Famagouste, en particulier en ce qui concerne le quartier fermé de Varosha, dix ans après la mission d'information précédente de la commission, en novembre 2007.
19-21 septembre 2018	Doñana (Espagne)	Mission d'information visant à examiner la détérioration des zones humides du parc national de Doñana. Plusieurs pétitions soutiennent en effet que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment agi pour empêcher cette situation ou y ont activement contribué.
17-18 décembre 2018	Valledora (Italie)	Enquête sur le déversement de déchets dans des décharges et de nombreuses carrières qui aurait causé de graves dégâts environnementaux.

Délégation

15-16 février 2018	Lima (Pérou)	La commission a envoyé une délégation à Lima (Pérou) dans le cadre des travaux du groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement européen, afin de procéder à un échange de bonnes pratiques en matière de traitement des pétitions avec la commission des affaires constitutionnelles du Parlement péruvien.
--------------------	--------------	--

1.5. Auditions publiques (23)

Date	Audition
17 février 2014	Conjointement avec la commission ENVI et deux autres commissions: initiative citoyenne européenne «L'eau, un droit humain» (Right2Water) ³³ .
10 avril 2014	Conjointement avec la commission JURI: initiative citoyenne européenne «Un de nous» ³⁴ .
26 février 2015	Examen par la commission PETI de l'initiative citoyenne européenne (n'ayant pas abouti) <i>«Arrêtons l'écocide en Europe: une initiative des citoyens pour donner des droits à la terre».</i>
26 février 2015	Conjointement avec la commission AFCO: <i>L'initiative citoyenne européenne et l'application du règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011.</i>
11 mai 2015	Conjointement avec la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI), la commission ENVI ainsi que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE): <i>initiative citoyenne européenne «Stop vivisection».</i>
23 juin 2015	Conjointement avec les parlements nationaux: <i>le droit de pétition.</i>
15 octobre 2015	<i>Protection des droits des personnes handicapées sous l'angle des pétitions reçues</i>
23 février 2016	<i>Prendre au sérieux les préoccupations des citoyens: élargir le champ d'application de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 51).</i>
15 mars 2016	Conjointement avec la Commission européenne, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), la commission JURI et la commission AFCO: <i>La citoyenneté de l'Union dans la pratique: nos valeurs communes, droits et participation démocratique</i>
21 juin 2016	<i>La transparence et la liberté d'information au sein des institutions de l'Union européenne</i>
11 octobre 2016	<i>Obstacles qui entravent les libertés de circuler et de travailler des citoyens de l'Union européenne au sein du marché intérieur</i>
4 mai 2017	<i>La lutte contre la discrimination des citoyens de l'Union dans les États membres et la protection des minorités</i>
11 mai 2017	Conjointement avec la commission LIBE et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL): <i>La situation et les droits des citoyens de l'Union au Royaume-Uni</i>
22 juin 2017	<i>Rétablir la confiance des citoyens dans le projet européen</i>
29 juin 2017	Conjointement avec la commission LIBE: <i>L'apatridie</i>
20 novembre 2017	Conjointement avec la commission ENVI: <i>initiative citoyenne européenne «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques».</i>
22 novembre 2017	<i>Protection des droits des travailleurs en situation de travail temporaire ou précaire, sur la base des pétitions reçues</i>
1 ^{er} février 2018	Conjointement avec la commission LIBE et la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL): <i>Les droits des citoyens après le Brexit.</i>
21 février 2018	Conjointement avec la commission AFCO: <i>Révision du règlement sur les initiatives citoyennes européennes.</i>
22 mars 2018	Conjointement avec la commission ENVI: <i>Les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé publique.</i>
9 octobre 2018	<i>Les droits des personnes handicapées</i>
27 novembre 2018	Réunion interparlementaire des commissions JURI et PETI sur le renforcement des pouvoirs des parlements et le respect des droits des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application du droit de l'Union

³³ Première initiative citoyenne européenne.

³⁴ Seconde initiative citoyenne européenne lancée avec succès.

21 mars 2019	Conjointement avec la commission ENVI: Le déni du changement climatique.
--------------	---

1.6. Travaux de recherche et ateliers réalisés par le département thématique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles (56 + 6)

2014		
Commitments Made at the Hearing of Frans Timmermans - Commissioner-Designate (Engagements pris lors de l'audition du commissaire désigné Frans Timmermans)	Note d'information	24 octobre 2014
Commitments Made at the Hearings of the Commissioners-Designate, Juncker Commission (November 2014 - October 2019) [Engagements pris lors des auditions des commissaires désignés de la Commission Juncker (novembre 2014 - octobre 2019)]	Note d'information	14 novembre 2014
Routine tail-docking of pigs (Section routinière de la queue des porcs)	Étude	25 novembre 2014
2015		
Right to Petition (Le droit de pétition)	Étude	Juin 2015
Adoption without consent (L'adoption sans consentement)	Étude	Juillet 2015
Towards a revision of the European Citizens Initiative regulation? (Vers une révision du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne?)	Étude	Juillet 2015
Le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées	Étude	Octobre 2015
Adoption: cross-border legal issues – Workshop (Adoption: questions juridiques transfrontalières – Atelier), conjointement avec la commission JURI	Notes d'information	1^{er} décembre 2015
Atelier sur les adoptions transfrontalières	Atelier	Décembre 2015
2016		
The impact of the economic crisis on access to health and medicines (L'incidence de la crise économique sur l'accès aux soins de santé et aux médicaments)	Atelier	Janvier 2016
The interpretation of Article 51 of the EU Charter of Fundamental Rights: the dilemma of stricter or broader application of the Charter to national measures (L'interprétation de l'article 51 de la charte des droits fondamentaux: le dilemme de l'application plus ou moins large de la charte aux mesures nationales)	Analyse approfondie	Février 2016
Adoption without consent – Update 2016 (L'adoption sans consentement – Mise à jour 2016)	Étude	Mai 2016
Solar energy policy in the EU and the Member States, from the perspective of the petitions received (Politiques en matière d'énergie solaire dans l'Union et les États membres sous l'angle des pétitions reçues)	Étude	Juin 2016
Openness, transparency and the right of access to documents in the EU (Ouverture, transparence et droit d'accès aux documents dans l'Union)	Analyse approfondie	Juin 2016
The EU and the Aarhus Convention: Access to information, public participation in decision-making and access to justice in environmental matters (L'Union et la convention d'Aarhus: accès à l'information, participation du public au processus décisionnel et accès à la justice en matière d'environnement)	Note d'information	Juin 2016
River basins and flood management (Gestion des districts hydrographiques et des crues)	Étude	Juillet 2016
The European Accessibility Act (L'acte législatif européen sur l'accessibilité)	Analyse approfondie	Août 2016

European Structural and Investment Funds and people with disabilities: Focus on the situation in Slovakia (Les Fonds structurels et d'investissement européens et les personnes handicapées: point sur la situation en Slovaquie)	Note d'information et analyse approfondie	Septembre 2016
Obstacles to the right of free movement and residence for EU citizens and their families (Obstacles au droit de libre circulation et de séjour pour les citoyens de l'Union et leurs familles)	Étude et 8 rapports nationaux	Septembre 2016
Environmental topics in Taranto: ILVA plant and ENI refinery (Questions environnementales à Tarente: l'usine ILVA et la raffinerie ENI)	Note d'information	Octobre 2016
The protection role of the Committee on Petitions in the context of the implementation of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities - 2016 Update (Le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées – Mise à jour 2016)	Analyse approfondie	Octobre 2016
Lindane in the EU (Le lindane dans l'Union européenne)	Étude	Novembre 2016
The Marrakesh Treaty to facilitate access to published works for persons who are blind, visually impaired or otherwise print disabled (Le traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées)	Analyse approfondie	Novembre 2016
Atelier sur les droits des personnes handicapées	Atelier	Novembre 2016
2017	2017	2017
Bien-être animal	Étude	Janvier 2017
Discrimination(s) as emerging from petitions received (Les discriminations mises en évidence par les pétitions reçues)	Étude	Avril 2017
The impact of Brexit in relation to the right to protection and on competences, responsibilities and activities of the committee on Petitions (L'incidence du Brexit sur le droit à la protection et sur les compétences, les responsabilités et les activités de la commission des pétitions)	Analyse approfondie	Juin 2017
Environmental topics in Taranto: ILVA plant and ENI refinery (Questions environnementales à Tarente: l'usine ILVA et la raffinerie ENI) (dans le cadre des missions d'information de la commission PETI à Tarente)	Note d'information	Juillet 2017
Inclusive education for persons with disabilities: EU and international policies and best practices (Éducation inclusive pour les personnes handicapées: politiques européenne et internationale et meilleures pratiques)	Étude	Septembre 2017
Atelier sur la protection des droits des personnes handicapées	Atelier	Octobre 2017
Monitoring the implementation of EU law: tools and challenges (Suivi de la mise en œuvre du droit de l'Union: outils et enjeux)	Étude	Novembre 2017
The protection role of the Committee on Petitions in the context of the implementation of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Le rôle de protection de la commission des pétitions dans le contexte de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées)	Note d'information	Novembre 2017
Italian state beach concessions and Directive 2006/123/EC, in the European context (Le régime italien de concessions publiques de plages et la directive 2006/123/EC, dans le contexte de l'Union)	Étude	Novembre 2017
Effective access to justice by citizens (L'accès effectif des citoyens à la justice)	Étude	Novembre 2017
Temporary contracts, precarious employment, employees' fundamental rights and EU employment law (Contrats temporaires, emplois précaires, droits fondamentaux des travailleurs et droit européen du travail)	Étude	Novembre 2017

2018		
Large carnivore management plans of protection: Best practices in EU Member States (Plans de gestion de la protection des grands carnivores: meilleures pratiques dans les États membres de l'Union)	Étude	Février 2018
Fact-finding visit to Lusatia, Germany (14 - 16 February 2018) (Mission d'information en Lusace, Allemagne, 14 - 16 février 2018)	Note d'information	Février 2018
Waste management in Europe: main problems identified in EU Petitions and best practices (updated version) [La gestion des déchets en Europe: principaux problèmes soulevés dans les pétitions européennes et meilleures pratiques (mise à jour)]	Étude	Mars 2018
Update of the study on the impact of Brexit in relation to the right to protection and on competences, responsibilities and activities of the committee on Petitions (Étude mise à jour sur l'incidence du Brexit sur le droit à la protection et sur les compétences, les responsabilités et les activités de la commission des pétitions)	Étude	Avril 2018
Atelier sur les droits politiques et électoraux des résidents non citoyens en Lettonie et en Estonie (24 avril 2018)	Atelier	Avril 2018
La loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers et son application aux niveaux international et européen	Étude	Mai 2018
Naturalization and Citizenship in Latvia and Estonia (La naturalisation et la citoyenneté en Lettonie et en Estonie)	Analyse approfondie	Mai 2018
Democratic transition and linguistic minorities in Estonia and Latvia (La transition démocratique et les minorités linguistiques en Estonie et en Lettonie)	Analyse approfondie	Mai 2018
Political and electoral rights of non-citizen residents in Latvia and Estonia: current situation and perspectives (Les droits politiques et électoraux des résidents non citoyens en Lettonie et en Estonie: situation actuelle et perspectives)	Note d'information	Mai 2018
Fact-finding visit to Cyprus (Mission d'information à Chypre)	Note d'information	Mai 2018
Fact-finding visit to Spain (Mission d'information en Espagne)	Note d'information	Septembre 2018
Air quality and urban traffic in EU: best practices and possible solutions (La qualité de l'air et la circulation urbaine dans l'Union: bonnes pratiques et possibles solutions)	Étude	Septembre 2018
2018 Update of the Study on the protection role of the Committee on Petitions in the context of the implementation of the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Mise à jour 2018 de l'étude sur le rôle de protection de la commission des pétitions dans le cadre de la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées)	Note d'information	Octobre 2018
Empowering Parliaments and enforcing citizens' rights in the implementation and application Case analysis: the transposition and implementation of Regulation 261/2004 on air passenger rights (Le renforcement des pouvoirs des parlements et le respect des droits des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application du droit de l'Union – Analyse de cas: la transposition et l'application du règlement (CE) n° 261/2004 sur les droits des passagers aériens)	Note d'information	Novembre 2018
Transposition and implementation of the 2014 Directive on the assessment of the effects of certain public and private projects on the environment (Transposition et application de la directive de 2014 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement)	Note d'information	Novembre 2018

The role of ombudsmen and petitions committees in detecting breaches of EU law (Le rôle des médiateurs et des commissions des pétitions dans la détection des violations du droit de l'Union)	Note d'information	Novembre 2018
Quality differences in consumer products in the EU legislation (Les différences de qualité des produits de consommation dans la législation de l'Union)	Étude	Décembre 2018
Mission d'information de la commission des pétitions en Italie (Valledora)	Note d'information	Décembre 2018
Fit for Purpose? The Facilitation Directive and the criminalisation of humanitarian assistance to irregular migrants:2018 update [Adaptée aux objectifs poursuivis? La directive relative à la facilitation et la pénalisation de l'aide humanitaire aux migrants en situation irrégulière (mise à jour 2018)]	Étude	Décembre 2018
2019		
Cross-border nuclear cooperation and safety in the European Union (Coopération et sécurité transfrontières en matière d'énergie nucléaire dans l'Union européenne)	Étude	Février 2019
Food Labelling for Consumers - EU Law, Regulation and Policy Options (Étiquetage des denrées alimentaires à l'intention des consommateurs: droit de l'Union, réglementation et options stratégiques)	Étude	Mars 2019
Endocrine disruptors: from Scientific Evidence to Human Health Protection (Perturbateurs endocriniens: des preuves scientifiques à la protection de la santé humaine)	Étude	Mars 2019
Conflict of interest in the EU institutions (Les conflits d'intérêts au sein des institutions européennes)	Atelier	2 avril 2019
Conflicts of interest and EU agencies (Les conflits d'intérêts et les agences de l'Union)	Étude	À paraître en 2019
Transparency, integrity and accountability in the EU institutions (Transparence, intégrité et responsabilité au sein des institutions européennes)	Note d'information	Mars 2019

2. Législature 2009-2014 du Parlement européen

2.1. Rapports préparés par la commission des pétitions et adoptés en session plénière (15)

Résolution du Parlement européen du 12 novembre 2009 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2008 ([2009/2088\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2010 sur les délibérations de la commission des pétitions en 2009 ([2009/2139\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2010 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2009 ([2010/2059\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2010 sur le rapport spécial du Médiateur européen faisant suite au projet de recommandation du Médiateur à la Commission européenne dans la plainte 676/2008RT ([2010/2086\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2011 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2010 ([2010/2295\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 27 octobre 2011 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2010 ([2011/2106\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 2 février 2012 sur les questions soulevées par des pétitionnaires en ce qui concerne l'application de la directive sur la gestion des déchets, et des directives y afférentes, dans les États membres de l'Union européenne ([2011/2038\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 29 mars 2012 sur le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union: lever les obstacles à l'exercice des droits des citoyens de l'Union européenne ([2011/2182\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 26 octobre 2012 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2011 ([2012/2049\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 21 novembre 2012 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2011 ([2011/2317\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 12 mars 2013 sur le rapport spécial du Médiateur européen concernant son enquête sur la plainte 2591/2010/GG contre la Commission européenne (aéroport de Vienne) ([2012/2264\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 12 septembre 2013 sur le rapport annuel relatif aux activités du Médiateur européen en 2012 ([2013/2051\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 10 octobre 2013 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2012 ([2013/2013\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 11 mars 2014 sur les activités de la commission des pétitions au cours de l'année 2013 ([2014/2008\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur le rapport 2013 sur la citoyenneté de l'Union – citoyens de l'Union européenne: vos droits, votre avenir ([2013/2186\(INI\)](#))

2.2. Avis (24)

Résolution du Parlement européen du 22 octobre 2009 sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section I – Parlement européen, section II – Conseil, section IV – Cour de justice, section V – Cour des comptes, section VI – Comité économique et social européen, section VII – Comité des régions, section VIII – Médiateur européen et section IX – Contrôleur européen de la protection des données (C7-0128/2009 – [2009/2002B\(BUD\)](#))

Résolution du Parlement européen du 9 mars 2010 sur SOLVIT ([2009/2138\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 21 septembre 2010 sur la mise en œuvre de la législation européenne visant à la protection de la biodiversité ([2009/2108\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 20 octobre 2010 sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – toutes sections (12699/2010 – C7-0202/2010 – [2010/2001\(BUD\)](#))

Résolution du Parlement européen du 25 novembre 2010 sur le vingt-sixième rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2008) ([2010/2076\(INI\)](#))

Résolution législative du Parlement européen du 15 décembre 2010 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne ([COM\(2010\)0119](#) – C7-0089/2010 – [2010/0074\(COD\)](#))

Résolution du Parlement européen du 6 avril 2011 sur un marché unique pour les Européens ([2010/2278\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2011 sur le vingt-septième rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2009) ([2011/2027\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2011 sur la mobilité et l'intégration des personnes handicapées et la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées ([2010/2272\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 26 octobre 2011 sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012 tel que modifié par le Conseil – toutes sections (13110/2011 – C7-0247/2011 – [2011/2020\(BUD\)](#)) et les lettres rectificatives n^{os} 1/2012 ([COM\(2011\)0372](#)) et 2/2012 ([COM\(2011\)0576](#)) au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012

Résolution législative du Parlement européen du 15 décembre 2011 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (refonte) ([COM\(2008\)0229](#) – C6-0184/2008 – [2008/0090\(COD\)](#))

Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2012 sur la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne relative à l'eau avant l'adoption d'une approche générale nécessaire pour relever les défis qui se présentent à l'Europe dans le domaine de l'eau ([2011/2297\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 4 juillet 2012 sur la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux 2012-2015 ([2012/2043\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2012 relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013 – toutes sections (12749/2012 – C7-0233/2012 – [2012/2092\(BUD\)](#))

Résolution législative du Parlement européen du 23 juillet 2012 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne des citoyens (2013) ([COM\(2011\)0489](#) – C7-0217/2011 – [2011/0217\(COD\)](#))

Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2012 sur les 20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique ([2012/2044\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 21 novembre 2012 sur le 28^e rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2010) ([2011/2275\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 12 décembre 2012 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2010 - 2011) ([2011/2069\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2013 contenant des recommandations à la Commission sur un droit de la procédure administrative de l'Union européenne (2012/2024(INL))

Résolution du Parlement européen du 12 mars 2013 sur la façon de tirer le meilleur parti des mesures environnementales de l'Union européenne: instaurer la confiance par l'amélioration des connaissances et de la réactivité ([2012/2104\(INI\)](#))

Résolution du Parlement européen du 20 novembre 2013 sur la fixation des sièges des institutions de l'Union européenne ([2012/2308\(INI\)](#))

Résolution législative du Parlement européen du 10 avril 2013 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant, pour la période 2014-2020, le programme «Droits et citoyenneté» ([COM\(2011\)0758](#) – C7-0438/2011 – [2011/0344\(COD\)](#)) (procédure législative ordinaire: première lecture)

Résolution du Parlement européen du 4 février 2014 sur le 29^e rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne (2011) ([2013/2119\(INI\)](#))

Résolution législative du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'évaluation de l'incidence de certains projets publics et privés sur l'environnement modifiant la directive 2011/92/CEE ([COM\(2012\)0628](#) – C7-0367/2012 – [2012/0297\(COD\)](#)) (procédure législative ordinaire: première lecture)

2.3. Questions avec demande de réponse orale (présentées conformément à l'article 128 du règlement intérieur du Parlement européen) et résolutions adoptées sur cette base (15; 5)

Thème	Question avec demande de réponse orale	Résolution adoptée
Produits financiers à risque en Espagne/Actions préférentielles	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 18 octobre 2013 O-000121/2013	
Droits des animaux	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 17 octobre 2013 O-000119/2013	
Législation et pratiques en matière de prêts hypothécaires en Espagne	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 17 octobre 2013 O-000118/2013	
Incinération de déchets toxiques en Campanie	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 16 octobre 2013 O-000114/2013	
Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les exceptions au droit d'auteur en faveur des déficients visuels	Question adressée au Conseil par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 8 mai 2013 O-000056/2013	
Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les exceptions au droit d'auteur en faveur des déficients visuels	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 7 mai 2013 O-000055/2013	
		Résolution du Parlement européen du 13 décembre 2012 sur une nouvelle industrie sidérurgique durable et compétitive (2012/2905(RSP)) Déposée par Erminia Mazzoni au nom de la commission des pétitions

		Résolution du Parlement européen du 4 juillet 2012 sur la mise en place d'un cadre juridique au niveau de l'Union européenne pour la protection des animaux de compagnie et des animaux errants (2012/2670(RSP))
Liberté de non-association (pétition n° 0901/2008)	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 8 mars 2012 O-000062/2012	
Accès des personnes non-voyantes aux livres	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 13 janvier 2012 O-000006/2012	Résolution du Parlement européen du 16 février 2012 sur la pétition 0924/2011, présentée par Dan Pescod, de nationalité britannique, au nom de European Blind Union (EBU)/Royal National Institute of Blind People (RNIB), sur l'accès des aveugles aux livres et autres ouvrages imprimés (2011/2894(RSP))
Accès des personnes non-voyantes aux livres	Question adressée au Conseil par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 13 janvier 2012 O-000005/2012	
Liberté de non-association (pétition n° 0901/2008)	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 26 octobre 2011 O-000285/2011	
Liberté de non-association (pétition n° 0901/2008)	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 27 mai 2011 O-000136/2011	
Annuaire professionnels trompeurs (pétitions n°s) 0045/2006, 1475/2006 et autres)	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI, et par Malcolm Harbour au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (article 115 du règlement) 6 avril 2011 O-000087/2011	Résolution du Parlement européen du 9 juin 2011 sur les «sociétés annuaires» trompeuses (pétitions 0045/2006, 1476/2006, 0079/2003, 0819/2003, 1010/2005, 0052/2007, 0306/2007, 0444/2007, 0562/2007 et autres)
Application de la directive relative à l'évaluation des incidences sur	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la	

l'environnement en Autriche (pétition n° 0672/2007)	commission PETI (article 115 du règlement) 31 mars 2011 O-000084/2011	
Pétition 1565/2009 de José Maria Pozancos (ressortissant espagnol) sur les importations de tomates de l'Union en provenance du Maroc	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 21 février 2011 O-000040/2011	
Pétition n° 0473/2008 sur le suivi insuffisant d'une affaire de concurrence par la Commission et ses effets dommageables pour l'entreprise concernée	Question adressée à la Commission par Erminia Mazzoni au nom de la commission PETI (article 115 du règlement) 10 novembre 2010	Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2011 sur la pétition 0473/2008, présentée par Christoph Klein, de nationalité allemande, sur le suivi insuffisant d'une affaire de concurrence par la Commission et ses effets dommageables pour l'entreprise affectée

2.4. Délégations et missions d'information (14)

Date	Lieu
16-18 Février 2010	Mission d'information en Espagne: Séville et Huelva
27-30 avril 2010	Mission d'information en Italie: Campanie
3-6 juin 2010	Chypre: Famagouste
29 septembre - 1 ^{er} octobre 2010	Mission d'information en Autriche: Vorarlberg
23-24 novembre 2011	Mission d'information en Allemagne: Berlin
29 juin - 2 juillet 2011	Mission d'information en Bulgarie
23-26 novembre 2011	Mission d'information en Roumanie
7-8 février 2011	Visite en Écosse, à Édimbourg
29-31 octobre 2012	Mission d'information en Italie, sur la gestion des déchets
29-31 mai 2013	Mission d'information en Pologne
20-21 juin 2013	Mission d'information au Danemark, à Copenhague
17-20 septembre 2013	Mission d'information en Grèce
11-13 février 2013	Mission d'information en Galice (Espagne)
21-22 mars 2013	Mission d'information en Espagne, à Madrid

2.5. Auditions (3)

6 octobre 2011: séminaire sur l'application de la charte des droits fondamentaux.
Le traitement des pétitions et des plaintes des citoyens en matière de droits fondamentaux
Organisée par la commission des pétitions et la Commission européenne

19 février 2013: audition sur la citoyenneté de l'Union et la façon d'en tirer le meilleur parti
Coorganisée par la commission des affaires juridiques, la commission des pétitions et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

24 septembre 2013: **l'incidence de la crise sur les citoyens de l'Union et le renforcement de la participation démocratique à la gouvernance de l'Union (sur la base des pétitions reçues)**

2.6. Études et ateliers (5 + 1 = 6)

Titre	Type	Date
E-public, e-participation and e-voting in Europe - prospects and challenges (Le public, la participation et le vote électroniques en Europe – perspectives et enjeux)	Étude	15 septembre 2011
Waste Management in Europe: Main Problems and Best Practices (La gestion des déchets en Europe: principaux problèmes et meilleures pratiques)	Étude	15 septembre 2011
Impacts of Shale Gas Extraction on the Environment and on Human Health – 2012 Update (Incidences de l'extraction de gaz de schiste sur l'environnement et la santé humaine – Mise à jour 2012)	Analyse approfondie	15 octobre 2012
Proceedings of the Workshop on "Shale Gas in the EU: Its Impact on the Environment and the Energy Policy, from the Perspective of Petitions Received" (Compte rendu de l'atelier «Le gaz de schiste dans l'Union: ses incidences sur l'environnement et la politique énergétique, sous l'angle des pétitions reçues»)	Étude	15 octobre 2012
Atelier sur le gaz de schiste du point de vue des pétitions reçues (09 octobre 2012)	Atelier	18 octobre 2012
L'initiative citoyenne européenne – Premières leçons tirées de la mise en œuvre	Étude	15 mai 2014

ANNEXE II: DONNÉES STATISTIQUES

La présente annexe fournit une comparaison des données relatives aux années 2014 et 2018.

Nombre de pétitions

	2014	2018
Nombre de pétitions	2714	1220

La comparaison indique que le nombre de pétitions déposées a diminué de plus de moitié entre 2014 et 2018.

Principaux thèmes des pétitions

	2014	2018
Environnement	284 = 7,8 % (2 ^e thème)	199 = 16,3 % (thème principal)
Droits fondamentaux	208 = 5,7 % (4 ^e thème)	186 = 15,2 % (2 ^e thème)
Affaires personnelles		178 = 14,6 % (3 ^e thème)
Justice	300 = 8,3 % (thème principal)	129 = 10,6 % (4 ^e thème)
Santé	173 = 4,8 % (5 ^e thème)	104 = 8,5 % (5 ^e thème)
Emploi		89 = 7,3 % (6 ^e thème)
Marché intérieur	266 = 7,3 % (3 ^e thème)	

Il ressort de la comparaison que l'environnement a été le thème le plus souvent abordé par les pétitions en 2018, alors qu'il figurait à la seconde position de ce classement en 2014. La question des droits fondamentaux est passée de la quatrième à la deuxième place, la justice, de la première à la quatrième place, et la santé est restée à la cinquième position. Enfin, les affaires personnelles (3^e thème) et l'emploi (6^e thème) ont remplacé le marché intérieur (3^e en 2014) dans le classement de 2018.

Pays concerné

- **2014:** Union européenne: 908 (29 %); Espagne: 449 (14 %); Allemagne: 271 (9 %); Italie: 248 (8 %); Roumanie: 199 (6 %).

- **2018:** Union européenne: 472 (30 %); Espagne: 206 (13 %); Allemagne: 172 (11 %); Italie: 147 (9 %); Grèce: 69 (4 %).

Comme le montre la comparaison, bien que le nombre de pétitions présentées par État ait diminué de moitié entre 2014 et 2018, les pourcentages correspondant à chaque pays concerné sont en grande partie restés les mêmes. Par conséquent, le classement des pays les plus souvent concernés n'a pas changé non plus, les quatre premiers totalisant à eux seuls plus de 60 % des pétitions déposées, à l'exception de la Roumanie, qui a cédé la cinquième position

à la Grèce (vraisemblablement en raison de la crise économique et du programme d'assistance financière).

Pays de nationalité du pétitionnaire principal

- **2018**: Allemagne: 274 (22 %); Espagne: 212 (17 %); Italie: 177 (15 %); Pologne: 73 (6 %); Grèce: 71 (6 %)

- 2014: Allemagne: 551 (20 %); Espagne: 468 (17 %); Italie: 425 (16 %); Roumanie: 196 (7 %); Royaume-Uni: 143 (5 %).

Tandis que les mêmes pays se trouvent aux trois premières places du classement en 2014 et en 2018, avec des pourcentages similaires et totalisant plus de la moitié des pétitions déposées dans l'Union, la Pologne et la Grèce ont remplacé la Roumanie et le Royaume-Uni aux quatrième et cinquième positions (vraisemblablement en raison de la crise économique et du programme d'assistance financière).

Décisions sur la recevabilité des pétitions

	2014	2018
Recevables	1 630 = 60,1 %	788 = 64,6 %
Irrecevables	1 083 = 39,9 %	409 = 33,5 %

Les données indiquent une légère hausse du pourcentage de pétitions recevables, probablement du fait des informations plus détaillées fournies sur les sites web de l'Union afin d'aider les pétitionnaires à déposer des pétitions recevables.

Pétitions transmises pour avis à la Commission européenne	772 = 51,6 %	502 = 41,1 %
Pétitions transmises pour avis à d'autres organes	84 = 3,1 %	27 = 2,2 %
Pétitions transmises pour information à d'autres organes	390 = 14,4 %	989 = 81,1 %

Le nombre de pétitions transmises pour avis à la Commission a diminué, tandis que le nombre de pétitions transmises à d'autres organes a augmenté de manière exponentielle.

Statut des pétitions

	2014	2018
Ouvertes	763 = 28,1 %	430 = 35,2 %
Closes	1 925 = 70,9 %	790 = 64,8 %

Entre 2014 et 2018, le nombre de pétitions ouvertes a quelque peu augmenté, tandis que le nombre de pétitions closes a légèrement diminué.

Forme de présentation

	2014	2018	
Courrier électronique	2 174 = 80,1 %	27 = 2,2 %	
Courrier ordinaire	541 = 19,9 %	330 = 27 %	
Portail en ligne		863 = 70,8 %	

Alors qu'en 2014, 80 % des pétitions étaient présentées par courrier électronique et les 20 % restants par courrier ordinaire, le portail en ligne est devenu la méthode privilégiée de dépôt des pétitions (71 %) en 2018, suivie par les envois par courrier ordinaire (27 %) et par courrier électronique (2 % seulement).

ANNEXE III: EXEMPLES D'INCIDENCES DE L'ACTION DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS

Le cas du pêcheur irlandais (pétition n° 1938/2012)

Une pétition ayant connu une issue positive, bien que tardive, a porté sur les difficultés rencontrées par la famille d'un pêcheur irlandais du fait d'irrégularités présumées dans la mise en œuvre du système «perdu en mer» (Lost at Sea) par le gouvernement irlandais. Ce système avait été mis en place pour permettre aux personnes admissibles ayant perdu accidentellement un navire en mer de poursuivre leur tradition familiale de pêche. En 1981, le pétitionnaire a perdu son père et son frère lors d'un accident en mer ayant entraîné la perte du navire familial. Les autorités irlandaises ont rejeté la demande de remplacement de la capacité de pêche du pétitionnaire, affirmant qu'elle avait été présentée après la date de clôture officielle du régime «perdu en mer». Le pétitionnaire a alors déposé une plainte auprès du médiateur irlandais, lequel a jugé que le régime avait été appliqué de façon irrégulière et indiqué que la famille du demandeur pouvait à tout le moins prétendre à une compensation financière alternative. Le gouvernement irlandais a rejeté les recommandations du médiateur. Dans une pétition présentée au Parlement européen, la famille du pétitionnaire s'est ensuite plainte de la mauvaise application du système «perdu en mer», se disant victime d'une discrimination et d'une violation de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Dans sa réponse à la demande d'information adressée par la commission des pétitions, la Commission européenne a considéré que l'ouverture d'une procédure d'infraction contre l'Irlande n'était «pas appropriée». En 2014, et de nouveau en 2016, la commission des pétitions a demandé des éclaircissements aux autorités irlandaises quant aux raisons pour lesquelles la famille du pétitionnaire n'avait pas été traitée de manière plus équitable et juste. Dans une réponse adressée en 2017 à la suite d'un débat en commission, le ministre irlandais compétent a déclaré qu'il examinait «les problèmes importants et les difficultés liés à cette affaire» et qu'il tiendrait compte des points soulevés par la commission des pétitions. En 2018, le ministre a fait part de sa décision d'«exercer son pouvoir discrétionnaire» en octroyant une compensation financière à la veuve du père du pétitionnaire.

Affaire des «bébés volés» en Espagne (pétition n° 1772/2012)

La commission des pétitions a reçu plusieurs pétitions présentées par des citoyens affirmant que des enfants avaient illégalement confiés à des familles adoptives à l'insu de leurs parents pendant la dictature franquiste. Bien que de tels actes et décisions relèvent de domaines du droit civil qui ne sont pas régis par le droit de l'Union, et que l'adoption soit exclue du champ actuel de la législation européenne en matière de responsabilité parentale (notamment le règlement (CE) n° 2201/2003, ou règlement Bruxelles II bis), la commission des pétitions a décidé de se pencher sur cette affaire. Tandis que la Commission européenne a conclu qu'elle n'était pas en mesure de poursuivre cette enquête et conseillé aux pétitionnaires de porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la commission des pétitions a organisé une mission d'information en Espagne en 2017 afin de rencontrer le procureur général de l'État, le ministre de la justice et la commission de la justice du Congrès espagnol. La pression exercée par les membres de la délégation de la commission des pétitions a contribué à la présentation d'une proposition de loi «sur les bébés volés pendant la dictature franquiste». Le Congrès espagnol a adopté cette proposition à l'unanimité, avec le soutien de tous les groupes politiques.

Accident survenu dans le métro de Valence (pétition n° 0135/2014)

Le 3 juillet 2006, un accident de métro très grave survenu dans la ville de Valence a coûté la vie à 43 personnes et en a blessé 47 autres. La présidente de l'association des victimes de l'accident a présenté une pétition faisant état de son souhait de déterminer les responsabilités et d'améliorer la sécurité des passagers du métro. Bien que la compétence de l'Union soit assez restreinte en l'espèce étant donné que la législation actuellement en vigueur en matière de sécurité des chemins de fer dans l'Union ne s'applique pas au métro, la pression exercée dans cette affaire par la commission des pétitions (qui a établi des contacts avec la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union, les autorités valenciennes et la commission des transports et du tourisme du Parlement européen) a contribué à la décision du parlement valencien de mettre en place une commission d'enquête spéciale en 2015. L'association de victimes a exprimé sa reconnaissance pour l'action du Parlement à l'égard des questions soulevées par la pétition.

Sécurité des lignes ferroviaires à grande vitesse en Espagne (pétitions n°s 1215/2015 et 1216/2015)

Le 24 juillet 2013, le déraillement d'un train à grande vitesse sur la ligne Ourense - Saint-Jacques-de-Compostelle, à proximité de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, a fait 82 morts et plus de 140 blessés. Un représentant de l'association des victimes de l'accident a déposé une pétition à cet égard. À la suite de la réunion de la commission des pétitions des 23 et 24 janvier 2017, ainsi que d'une lettre adressée par la présidente de la commission des pétitions M^{me} Cecilia Wikström et la commissaire Violeta Bulc, les services de la Commission ont envoyé un courrier à la commission d'enquête espagnole sur les accidents ferroviaires (CIAF), l'invitant à rouvrir l'enquête et à la mener en toute indépendance. Par ailleurs, le Parlement et la Commission ont demandé à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer de rédiger un rapport sur l'état actuel de la mise en œuvre et de l'application de la législation de l'Union sur la sécurité et l'interopérabilité ferroviaires en Espagne. La pression exercée par la commission des pétitions et les institutions européennes, entre autres, ont abouti à la décision prise par le Congrès espagnol en septembre 2017 de mettre en place une commission d'enquête spéciale dans le cadre de cette affaire.

Au cours de la huitième législature parlementaire (2014-2019), l'Union européenne, et surtout le Parlement européen, a continué de soutenir, par l'intermédiaire de sa commission des pétitions (PETI), le droit des citoyens d'adresser des pétitions au Parlement en vue de porter des questions à son attention, de faire part de leurs préoccupations, d'obtenir réparation et de demander l'adoption de mesures dans les domaines de compétence de l'Union, en suscitant l'intérêt des institutions et des États membres tant sur des thèmes qui se trouvent au cœur du débat politique que sur certaines problématiques «orphelines» ou «dormantes». Afin de mieux servir les citoyens, la commission des pétitions a mis en place un portail en ligne des pétitions, adopté de nouvelles lignes directrices et créé un réseau des pétitions ainsi qu'un groupe de travail chargé des questions relatives au bien-être des enfants. Elle a également continué d'examiner un grand nombre de pétitions se rapportant à tous les domaines d'activité de l'Union. Durant la neuvième législature, la commission pourrait consolider ses acquis en envisageant de nouvelles façons d'apporter des solutions concrètes aux pétitionnaires.

PE 621.917

Print ISBN 978-92-846-5487-1 | doi: 10.2861/28339 | QA-02-19-486-FR-C

PDF ISBN 978-92-846-5491-8 | doi: 10.2861/30014 | QA-02-19-486-FR-N